



# EXTRAIT

## des Délibérations du Conseil Municipal

### de la Ville de Saint-Malo

Pour l'An .....**deux mille dix**..... où est écrit ce qui suit :  
Séance Publique du.....**vingt-cinq juin**..... tenue à l'Hôtel de  
Ville,  
à.....**19**..... heures...**00**....., en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des  
Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux  
en exercice.....**45**.....

Nombre de Conseillers effectivement présents :  
34 à l'appel  
36 à la présentation de la Q. 1  
29 du vote de la Q. 1 (les membres de l'opposition ayant  
quitté la séance avant le vote) à la 7  
28 de la Q. 8 à la Q. 37

Nombre de pouvoirs :  
7 à l'appel  
6 à la présentation de la Q. 1  
4 du vote de la Q. 1 à la Q. 7  
5 de la Q. 8 à la Q. 37

Quorum.....**23**.....

Date de la Convocation : **18 juin 2010**

Date de transmission de la convocation, de l'ordre du jour et des exposés des  
rapports aux Conseillers Municipaux : **18 juin 2010**

Date d'affichage de la convocation : **18 juin 2010**

Date d'affichage du compte rendu de la séance : **28 juin 2010**

**Membres présents** : MM. COUANAU - LEBEAU – Mme JACQUEMIN – M. RENOULT – Mme DETROIS – M. FOLIGNE  
– Mme LE HERISSE – M. PIEDNOIR – Mme TAILLANDIER – M. LURTON – Mme BAZIRE – M. BELLOIR –  
Mme MANSUELLE – M. KELTZ – Mmes COQUEMONT – BOEDÉC – M. HAQUIN – Mmes VERDON – DUTAIS – FAVRE –  
FLEAU – M. TAILLEFER – Mme MENAGER – M. BESSEICHE – Mme CHASTEL-GAISNE – MM. BIGAUD - KINIE –  
Mme SAGET (jusqu'à la Q. 7) – MM. JOUBERT - GENDROT (à la présentation de la Q. 1) – MARTINI (à la présentation de la  
Q. 1) – Mme ROY (à la présentation de la Q. 1) – M. LE SAGER (à la présentation de la Q. 1) – Mmes MADIOT (à la présentation  
de la Q. 1) – THOMAS (à la présentation de la Q. 1) – M. PERRIN (à la présentation de la Q. 1).

**Absents Excusés Pouvoirs** : M. LAUDE – Mme THEODIN – Mme GONTIER – Mme SAGET (à compter de la Q. 8) -  
M. COUDRAY – Mme PICHAVANT (à la présentation de la Q. 1) – M. AGENAIS (à la présentation de la Q. 1) absents excusés,  
ont donné pouvoir régulier respectivement à M. KELTZ – M. LURTON – Mme CHASTEL-GAISNE – M. KINIE (à compter de la  
Q. 8) - M. JOUBERT – Mme MADIOT (à la présentation de la Q. 1) – Mme ROY (à la présentation de la Q. 1).

**Absents Excusés** : M. CAPITAINE – Mme BOURDIN.

**Absents à compter du vote de la Q. 1** : MM. GENDROT – MARTINI – Mme ROY – M. LE SAGER – Mmes MADIOT –  
THOMAS – M. PERRIN.

**Président :** M. COUANAU

**Secrétaire :** M. JOUBERT

Date d'affichage : du 28 juin au 29 août 2010



---

Direction des Affaires Générales

HLH/NB

**COMPTE-RENDU**  
**du**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du**  
**25 JUIN 2010**

**- = - = - = -**

Le rapport intégral des délibérations peut être consulté à la Direction des Affaires Générales aux heures ouvrables.

Les délibérations du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de leur publication ou de leur affichage.

## - 01 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Compte Administratif 2009 comprend le budget général et six budgets annexes.

Ils sont présentés successivement.

### BUDGET GENERAL

#### SOLDES DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2009

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
FONCTIONNEMENT	67 666 020,23	73 126 070,60	5 460 050,37
INVESTISSEMENT	28 765 174,60	26 793 441,87	- 1 971 732,73
TOTAL BUDGET	96 431 194,83	99 919 512,47	3 488 317,64

Il vous est proposé, comme les années précédentes, d'affecter la totalité du résultat (de fonctionnement), soit 5 460 050,37 €, au financement de la section d'investissement.

#### LES REALISATIONS 2009 AU REGARD DES OBJECTIFS FIXES

Les objectifs que nous nous étions fixés lors du débat d'orientations budgétaires 2009 se situaient dans la continuité des exercices précédents et consistaient :

- à maintenir le niveau d'investissement pour contribuer au soutien de l'activité et de l'emploi, dans un contexte difficile et contraint de crise économique et financière
- dans ce contexte également, renforcer les politiques sociales, développer les services aux catégories d'usagers les plus fragiles et soutenir la vie associative génératrice de lien social
- poursuivre la stabilisation de l'endettement en recherchant les meilleurs niveaux de taux d'emprunt, et en stabilisant la moyenne annuelle de l'emprunt autour de 8 millions

On constate qu'au Compte Administratif, ces objectifs sont globalement respectés. Malgré le contexte difficile l'investissement a été maintenu pour soutenir le tissu économique, ainsi le volume d'équipement brut a été sensiblement augmenté en 2009.

S'agissant du recours à l'emprunt, le niveau reste identique à celui envisagé au moment des débats du rapport d'orientation budgétaire.

Le volume d'emprunt globalisé pour les opérations de la ville s'élève à 7 484 692,12 €

L'autofinancement est de 7 875 742,25 €, et se décompose en :

Dotation aux amortissements (compte 6811) :	2 415 691,88
Résultat de l'exercice :	5 460 050,37
	-----
<b>TOTAL :</b>	<b>7 875 742,25</b>

Le résultat de l'exercice est supérieur à la prévision au Budget Primitif 2009 qui était de 1 400 138,00 € (virement à la section d'investissement).

Les réalisations du Compte Administratif 2009 sont présentées par masses budgétaires significatives.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1 – LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

#### 1-1 – Structure des ressources de fonctionnement

Impôts et taxes communaux	30 666 354,68
Dotations d'intercommunalité	15 025 069,00
Concours de l'Etat	17 399 222,00
Autres recettes	8 597 521,34
	-----
<b>Recettes courantes</b>	<b>71 688 167,02</b>
Recettes exceptionnelles	1 437 903,58
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>73 126 070,60</b>

#### 1-2 – Détail des recettes de fonctionnement

##### 1-2-1 – *Détail des impôts et taxes communaux*

Produit des trois taxes	25 134 045,00
Droits de mutation	1 876 852,73
Produit des jeux au casino	1 664 250,75
Taxe sur l'électricité	1 033 244,23
Taxe de séjour	855 289,80
Autres taxes	102 672,17
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>30 666 354,68</b>

Le produit des trois taxes (taxe d'habitation TH, taxe sur le foncier bâti TFB, taxe sur le foncier non bâti TFNB) a connu une augmentation de 8.97 % par rapport à 2008. Cette augmentation est due à l'actualisation des bases fixée par la loi de finances 2009 (+ 1,25 % pour la TFNB et + 2.50 % pour la TH et la TFB), à la croissance des bases et à la hausse des taux votée l'an passé.

##### 1-2-2 – *Détail des dotations d'intercommunalité*

Attribution de Compensation (AC)	13 909 982,00
Dotation Solidarité Communautaire (DSC)	1 115 087,00
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>15 025 069,00</b>

Ces deux dotations reflètent le partage du produit de Taxe Professionnelle Unique et l'équilibre financier entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres. Elles ont progressé, Attribution de Compensation et Dotation de Solidarité Communautaire confondues, de 0,47 % par rapport à 2008.

La Dotation de Solidarité Communautaire seule a diminué de 5,92 % en 2009 par rapport à 2008, afin de permettre le financement d'opérations du Plan Local de l'Habitat.

### 1-2-3 – Détail des concours de l'Etat

-	Dotation Globale de Fonctionnement :	
*	Dotation Forfaitaire :	13 155 825,00
*	Dotation de Solidarité Urbaine :	1 396 616,00
*	Dotation Nationale de Péréquation :	1 023 627,00
-	Dotation de Compensation Taxe Professionnelle :	449 875,00
-	Dotation Spéciale Instituteurs :	33 348,00
-	Dotation Globale de Décentralisation :	4 330,00
-	Dotation de Recensement :	11 477,00
		-----
	<b>Sous total : enveloppe normée</b>	<b>16 075 098,</b>
	Compensation au titre de la Taxe d'Habitation :	972 882,00
	Compensation au titre de la Taxe Foncière :	340 905,00
	Compensation pour perte de droits de mutation :	10 337,00
		-----
	<b>Sous total : compensations fiscales</b>	<b>1 324 124,00</b>
		-----
	<b>TOTAL</b>	<b>17 399 222,00</b>

L'enveloppe normée des concours de l'Etat connaît, pour Saint-Malo, une évolution négative (- 3,79 %).

La diminution des dotations sous enveloppe perçues par la Ville de Saint-Malo s'explique par la baisse de la Dotation Nationale de Péréquation (- 15,44 %) et de la Dotation Forfaitaire (- 1,67 %). Ceci en raison d'une diminution de la population communale sur 2008 (- 1445 hab), et, par ailleurs, pour la DNP, d'une comparaison du potentiel financier et du potentiel fiscal par habitant défavorable à Saint-Malo par rapport à la strate où se situe la Ville.

**Les compensations fiscales** sont basées sur les dégrèvements ou exonérations dont bénéficient les contribuables à revenus modestes et les logements locatifs dans les Zones Urbaines Sensibles, elles diminuent globalement de 3 %.

### 1-2-4 – Les autres recettes courantes

Ces recettes sont constituées de la facturation des services rendus et des atténuations de charges (emplois aidés, facturations aux budgets annexes, travaux en régie, produits financiers, produits exceptionnels hors cessions, etc.).

Elles ont augmenté de 4,31 % en raison notamment de l'évolution sensible des recettes des cimetières, ainsi que grâce aux recettes de l'exposition temporaire « Marin Marie » à la Chapelle St Sauveur (91 007 €).

### 1-2-5 – Les recettes exceptionnelles

Les recettes exceptionnelles regroupent des écritures d'ordre et les ventes d'immeubles liées à des opérations d'urbanisme.

## 2 - LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

### 2-1 – Structure des charges de fonctionnement

Charges courantes de gestion	62 403 420,91
Charges financières	1 659 830,19
Charges exceptionnelles	1 187 077,25
Dotations aux amortissements	2 415 691,88
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>67 666 020,23</b>

### 2-2 – Détail des charges de fonctionnement

#### 2-2-1 – *Détail des charges courantes de gestion*

Charges à caractère général (chapitre 011)	12 677 576,06
Charges de personnel (chapitre 012)	31 945 142,11
Autres charges de gestion	1 585 023,20
Participations	16 195 679,54
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>62 403 420,91</b>

Le chapitre 011 rassemble l'essentiel des charges de fonctionnement des services.

Son évolution par rapport à 2008 est stable, il n'a connu qu'une faible progression de 0,35 % .

Les charges de personnel (chapitre 012) ont augmenté de 0,86 % en intégrant l'abondement annuel de 150 000 € du régime indemnitaire.

**Les autres charges de gestion** regroupent notamment des subventions exceptionnelles, des régularisations comptables et les contributions aux budgets annexes, notamment les travaux de défense-incendie pour le budget de l'eau.

**Les principales participations** sont :

- les subventions ordinaires aux associations comprenant les prestations et manifestations subventionnées :	5 594 191 ,00
- les participations au CCAS dont la subvention d'équilibre :	3 552 804,37
- la Redevance d'Eaux Pluviales, finançant la partie eaux pluviales du budget de l'assainissement :	2 568 518,11
- le contingent d'incendie :	3 108 707,14
- les participations aux écoles privées :	1 124 532,80

Il est important de noter une sensible diminution de ces charges eu égard notamment à la renégociation du contrat avec la CEO.

#### 2-2-2 – *Détail des charges financières*

Intérêts des emprunts pour 2009 :	1 619 493,45
Intérêts sur ligne de trésorerie :	32 836,74
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>1 652 330,19</b>

Globalement, la charge des frais financiers a diminué de 42,4 % par rapport à 2008, en raison d'une baisse des taux d'intérêt pour les taux variables et les taux révisables, contrairement à la hausse constatée lors des 9 premiers mois de l'année 2008.

### 2-2-3 – Charges exceptionnelles

Cet agrégat comprend les mouvements d'ordre sur les sorties du patrimoine correspondant, pour l'essentiel, aux ventes d'immeubles liées aux opérations d'urbanisme.

### 2-2-4 – Dotation aux Amortissements

En application de l'instruction budgétaire M14, la Ville amortit les biens meubles (matériels, mobiliers et véhicules) selon les durées fixées par la délibération du 5 décembre 2008, ainsi que les subventions d'équipement.

La dotation aux amortissements constitue la part obligatoire de l'autofinancement.

## LA DETTE

### 3 – EVOLUTION DE L'ENCOURS ET DE L'ANNUITE (INTERETS ET REMBOURSEMENT EN CAPITAL) EN FIN D'EXERCICE

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Encours au 31/12	61 752 275	64 412 436	66 248 180	65 280 152	66 158 827	68 167 111
Intérêts	2 255 247	2 152 673	2 334 075	2 666 116	2 837 422	1 616 508
Remboursement en capital (hors refinancement et remboursement anticipé)	7 292 616	6 821 201	7 272 221	6 956 430	6 550 276	6 223 668

L'encours de la dette dépend du montant de l'emprunt de l'année et des différents profils d'amortissement des emprunts des années précédentes.

C'est pourquoi, les évolutions de l'encours, comme du remboursement en capital, ne sont pas linéaires d'une année à l'autre.

Cependant, si l'on veut comparer l'encours 2009 par rapport à celui de 2008, il convient de soustraire le prêt affecté pour le parking souterrain esplanade St Vincent.

L'encours 2009 s'établit alors à 64 125 444 €

L'annuité de la dette qui se compose des intérêts et du remboursement en capital se réduit fortement (- 1 547 521 €).

Le remboursement en capital diminue (- 326 607 €) car le nombre d'emprunts arrivés à échéance est supérieur au nombre d'emprunts nouveaux.

La charge des intérêts baisse fortement (- 1 220 914 €) en 2009. En effet, après la crise des liquidités sur les marchés financiers fin 2008, la Ville a pu bénéficier de taux historiquement bas. L'encours étant positionné, pour partie, sur des taux variables cela a entraîné une baisse importante des charges financières.

Dans le cadre de la gestion de la dette et de la trésorerie, il est nécessaire de procéder à des remboursements temporaires d'emprunt. En fonction des besoins de trésorerie, un tirage est effectué, plus tard, pour le même montant.

Ces mouvements sont comptabilisés sur l'article 16449

Pour 2009, les écritures que l'on retrouve pages 8 et 9 ont été les suivantes :

	Dépenses	Recettes
16449	2 418 699,20	2 418 699,20

Ces écritures n'ont aucun impact sur l'équilibre budgétaire.

Nota : le tableau des pages 15 et 16 récapitule la situation de la dette pour l'ensemble des budgets (budget général et budgets annexes).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 4 – LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

#### 4-1 – Structure des ressources d'investissement

Ressources propres	9 505 656,47
Subventions et Participations	1 833 581,27
Recettes exceptionnelles	2 688 009,64
Emprunt	8 231 952,21

**SOUS-TOTAL** **22 259 199,59**

Opérations de trésorerie et refinancement	2 418 699,20
Opérations d'ordre interne à la SI	164 919,52

**SOUS-TOTAL** **24 842 818,31**

**Solde 2008 reporté** **1 950 623,56**

**TOTAL** **26 793 441,87**

#### 4-2 – Détail des ressources d'investissement

##### 4-2-1 – *Ressources propres d'investissement*

Affectation du résultat (de fonctionnement) de 2008	3 392 245,18
Dotation aux amortissements	2 415 691,88
Fonds de Compensation de la TVA	3 330 833,41
Taxe Locale d'Equipement	366 896,00

**TOTAL** **9 505 656,47**

##### 4-2-2 – *Subventions et Participations*

Cet agrégat se décompose en :

Participations en secteurs d'urbanisme	906 861,70
Autres participation : effacement réseaux....	93 552,49
Subventions	303 387,08
Amendes de police	529 780,00

**TOTAL** **1 833 581,27**

##### 4-2-3 – *Recettes exceptionnelles*

Ce sont essentiellement des opérations d'ordre de sortie de l'actif liées aux ventes d'immeubles.

##### 4-2-4 – *Les emprunts*

Les emprunts réalisés en 2009 sont des emprunts à taux variables.

L'opération de trésorerie est équilibrée en dépenses et en recettes.

##### 4-2-5 – *Opérations d'ordre interne à la section d'investissement*

Il s'agit généralement d'opérations d'ordre relatives aux acquisitions à titre gratuit et à l'inscription à l'actif des études qui ont été suivies de travaux, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

## 5 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### 5-1 – Structure des dépenses d'investissement

Dépenses d'équipement brut	13 451 593,33
Subventions d'équipement	6 162 749,75
Dépenses exceptionnelles	327 839,86
Opérations pour compte de tiers	15 704,66
Remboursement d'emprunts classiques	6 223 668,28
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>26 181 555,88</b>
Opérations de trésorerie	2 418 699,20
Opérations d'ordre interne à la SI	164 919,52
<b>TOTAL</b>	<b>28 765 174,60</b>

### 5-2 – Détail des dépenses d'investissement

#### 5-2-1 – *Dépenses d'équipement brut*

Elles s'élèvent, au total, à 13 451 593,33 € et peuvent être décomposées, par secteurs, de la façon suivante :

#### **- Sécurité et salubrité :** **114 650,38**

Principaux investissements :

- Equipements de la police municipale : avec notamment du matériel de communication, un véhicule, un défibrillateur semi automatique...	56 385,17
- Sécurité sur les plages : Travaux d'aménagement sur des postes de secours et acquisition de matériels de sécurité	30 465,03
- Toilettes publiques : Travaux d'embellissement ou de remise en état sur plusieurs sites	21 847,34

#### **- Enseignement – Enfance :** **432 629,20**

Ces dépenses peuvent être regroupées en :

- Travaux dans les écoles publiques primaires et Pré élémentaires	273 721,49
- Acquisition de matériels pour les écoles (informatique, pédagogique, mobilier ...)	109 004,29
- Travaux et divers : Restauration scolaire, logement de fonction ...	49 903,42

#### **- Culture et Patrimoine :** **1 305 468,65**

Principaux investissements :

- Médiathèque : Dont études de programmation et de conception	351 376,49
- maison des Associations et maisons de quartiers :	196 535,14
- musées : Mémorial 39-45, La Natière...	147 304,00

- Bâtiments culturels :	122 121,45	
- Théâtres (Bouvet et Chateaubriand) :	76 731,74	
- Animations Ville :	75 242,32	
- Restauration des remparts : (cale d'accès au Petit Bé, rejointoiements,...)	75 606,78	
- Conservatoire et Centre de musiques actuelles : comprenant l'acquisition de matériel et des travaux	68 378,76	
<b>- <u>Sports et Jeunesse</u> :</b>		<b>2 270 356,03</b>
Principaux investissements :		
- Stade Francis Lemarié (Château malo) : Acquisition d'un terrain pour extension du stade et création d'un gazon synthétique (Plan Football)	1 036 999,52	
- Stade de Marville : Matériels et travaux, dont rénovation des anciens vestiaires, création d'un parking sécurisé et de deux plateaux de basket	385 479,73	
- Piscine et centres nautiques : Dont 276 559,26 € pour les travaux d'étanchéité de la piscine	389 983,38	
<b>- <u>Propreté urbaine</u> :</b>		<b>280 779,39</b>
dont :		
- parc automobile : (remplacement d'un chargeur à pneus)	196 981,20	
- matériel de nettoyage et divers :	83 798,19	
<b>- <u>Voirie</u> :</b>		<b>3 859 027,31</b>
Ces dépenses peuvent être regroupées en		
- Eclairage public (renouvellement et mise en conformité, des équipements, notamment à hauteur de 136 952,37 € dans le cadre de la politique des quartiers)	602 738,28	
- Illuminations :	36 654,41	
- Stationnement : (Esplanade Saint-Vincent, acquisition de matériels...)	517 269,40	
- Revêtements de chaussées et signalisation horizontale : (renouvellement et grosses réparations)	717 314,50	
- Opérations spécifiques : (Rue de la Pie, parking Landes Gatelles,...)	569 515,38	
- Politique des quartiers :	708 972,28	
- Plan de désherbage :	261 447,58	

- Jalonnement et aménagement de ralentisseurs :	88 544,67	
- Autres investissements de voirie : (Matériel, véhicules, études, plan vélo, feux tricolores, aménagements pour personnes à mobilité réduite...)	356 570,81	
<b>- <u>Espaces verts</u> :</b>		<b>563 745,78</b>
Ces dépenses peuvent être regroupées en :		
- Matériels et mobiliers :	115 690,32	
- Travaux d'aménagement et embellissement (Bd Gouazon, rue Nominöé, Parc de la Briantais, Cité d'Alet...):	244 221,25	
- Politique des quartiers :	127 671,05	
- optimisation du fonctionnement (arrosage intégré, automatisation...)	76 163,16	
<b>- <u>Aménagement d'urbanisme</u> :</b>		<b>4 033 445,87</b>
Ces dépenses peuvent être regroupées en :		
- PAE (Programme d'Aménagement d'Ensemble) et secteur d'urbanisme : (PAE de la Bastille-La Haize ; PAE Rocabey ; Secteur Gare-République ; PAE Bonne Rencontre; Secteur de la Vallée, ...)	2 813 281,95	
- Travaux Palais du Grand Large	411 724,94	
- Aménagement urbain, travaux et divers :	406 337,67	
- Acquisitions foncières :	256 398,79	
- Opération ANRU :	145 702,52	
<b>- <u>Moyens des services (non ventilé) et autres</u> :</b>		<b>591 490,72</b>
Ces dépenses peuvent être regroupées en :		
- Bâtiments communaux :	201 258,26	
- Informatique et téléphonie :	288 979,32	
- Parcs automobiles et divers :	101 253,14	
 <i>5-2-2 – Subventions d'équipements</i>		
Les principales sont :		
- Réalisation du parking souterrain dans le cadre de la DSP		4 850 000,00
- Participation au budget ZAC pour la médiathèque		650 000,00
- Participation au budget RZI : (travaux aménagement 13 rue augustin Fresnel et 3 Rue Claude Bernard)		350 000,00
- Subvention d'équipement aux associations sportives :		55 800,00

### 5-2-3 – Dépenses exceptionnelles

Elles comprennent des opérations d'ordre relatives aux cessions de terrains et des régularisations comptables, ainsi que des versements de cautions pour les acquisitions foncières par préemption notamment.

### 5-2-4 – Opérations pour compte de tiers

Les réalisations 2009 concernent un aménagement paysager du parvis de la gare SNCF pour le compte de St Malo Agglomération et un remboursement de trop perçu à St Malo Agglomération dans la cadre des travaux du pôle d'échange intermodal.

### 5-2-5 – Les emprunts

Les remboursements d'emprunts classiques correspondent à l'amortissement contractuel dans chaque exercice.

L'opération de trésorerie est équilibrée en recettes et en dépenses.

### 5-2-6 – Opération d'ordre interne à la section d'investissement

Elles sont la contrepartie des recettes de même nature.

Il s'agit généralement d'opérations d'ordre relatives aux acquisitions à titre gratuit et à l'inscription à l'actif des études qui ont été suivies de travaux.

## BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES

### TRESORERIE ET DETTE

#### 1 – TRESORERIE

La Ville mène, depuis de nombreuses années, une gestion de « trésorerie zéro ». C'est-à-dire, qu'elle ajuste au plus près sa trésorerie en fonction de ses besoins grâce à une ouverture de crédits de 15 millions d'euros. Les intérêts mandatés sur 2009 ont été de 32 836,74 €. L'encours journalier moyen, en 2009, a été de 2 170 202 €.

Au 31 décembre, l'encours de cette ouverture de crédits est remboursé et couvert par l'emprunt de l'année.

#### 2 – LA DETTE

L'emprunt réalisé chaque année correspond donc aux besoins en clôture d'exercice.

Cet emprunt fait l'objet d'une affectation selon les besoins de financement des différents budgets. La ventilation se fait par rapport aux besoins de financement de la section d'investissement des différents budgets.

L'emprunt 2009 d'un montant de 10 391 952,21 € a été affecté de la façon suivante :

Budget Général : 8 231 952,21 €  
Budget Assainissement : 2 160 000,00 €

L'état de la dette est le suivant, budget par budget :

BUDGET GENERAL	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Encours au 31/12	61 752 275	64 412 436	66 248 180	65 280 152	66 158 827	68 167 111
Intérêts	2 255 247	2 152 673	2 334 075	2 666 116	2 837 422	1 616 508
Remboursement en capital (hors refinancement et remboursement anticipé)	7 292 616	6 821 201	7 272 221	6 956 430	6 550 276	6 223 668

<b>Z.A.C.</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Encours au 31/12	978 489	978 489	973 068	973 068	973 068	973 068
Intérêts	22 138	22 516	29 000	39 800	41 315	10 762
Capital (hors remboursement anticipé et refinancement)	-----	-----	-----	-----	-----	-----

<b>R.Z.I.</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Encours au 31/12	2 017 236	1 731 983	1 466 435	1 214 931	969 930	812 195
Intérêts	82 367	71 428	64 728	64 779	57 769	35 439
Capital (hors remboursement anticipé et refinancement)	315 103	285 253	270 970	251 504	245 001	157 735

<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Encours au 31/12	19 123 322	19 476 447	18 715 505	16 623 420	16 452 776	16 695 144
Intérêts	664 022	624 661	625 872	666 481	610 490	406 745
Capital (hors remboursement anticipé et refinancement)	1 862 101	1 877 211	2 080 796	2 230 985	2 156 693	1 917 632

<b>EAU</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Encours au 31/12	1 328 501	1 657 589,0 0	1 532 411	1 379 352	1 239 795	1 093 880
Intérêts	77 107	73 964,00	80 827	81 286	76 185	49 602
Capital (hors remboursement anticipé et refinancement)	95 128	97 902,74	125 178	153 059	139 557	145 915

<b>PORT</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Encours au 31/12	205 079	163 931	126 479	114 401	102 594	92 334
Intérêts	7 938	6 883	5 579	4 560	6 041	1 602
Capital (hors remboursement anticipé et refinancement)	40 803	41 148	37 452	12 078	11 807	10 259

<b>CAMPINGS</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Encours au 31/12	195 644	108 764	29 108	13 468	0	0
Intérêts	7 476	5 450	2 827	843	322	0
Capital (hors remboursement anticipé et refinancement)	86 570	86 879	79 656	15 640	13 468	0

## BUDGETS ANNEXES

### ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC)

S'agissant des ZAC, l'équilibre se constate à terme, au moment du bilan de clôture de chaque ZAC.

Dans l'intervalle, chaque budget de ZAC enregistre les dépenses et les recettes réalisées, et l'équilibre financier se fait par l'intermédiaire d'un emprunt-relais et par la trésorerie commune à l'ensemble des budgets (budget général et budgets annexes).

### Fonctionnement

Dépenses	7 599 820,05 €
Recettes	7 599 820,05 €

**RESULTAT**

-----  
**0,00 €**

La section de fonctionnement est, par construction, équilibrée, dépenses et recettes faisant l'objet d'écritures en sens inverse en opérations de stock, que l'on retrouve en section d'investissement.

Les principales opérations 2009 ont été les suivantes :

ZAC de la Maison Neuve

La piste d'essais routiers a été transférée sur la ZAC du Routhouan relevant du budget général.

En conséquence, les travaux d'aménagement du nouveau site qui ont été pris en charge financièrement sur le budget général, ont fait l'objet d'un transfert de charges et ont été financés par le budget des ZAC au profit du budget général, pour un montant de 131 456,55 €.

Une partie de l'assiette du terrain de l'ancienne piste d'essais routiers, figurant au patrimoine du budget général et, par conséquent, pour réaliser la cession et régulariser la situation patrimoniale des biens, a été transférée sur le budget des ZAC, moyennant un prix de cession estimé à 20 370,72 €.

ZAC de Rocabey

Acquisition RFF : 300 843,00 €

Cession d'un terrain au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) représentant un montant de 785 000,00 €, pour permettre la construction de la Maison de la Famille.

ZAC de la Gare République

Dépenses :

- Acquisition BENHAMOU	:	38 897,52 €
- Travaux reconstitution EVEN	:	14 838,12 €
- Travaux de démolition bâtiment voyageurs	:	109 984,22 €
- Travaux voie nord et parking nord	:	145 866,00 €

Pour la partie recettes,

- Déconsignation BENHAMOU	:	36 960,00 €
- Participation Ville pour l'assiette de la Médiathèque	:	650 000,00 €

ZAC de la Bastille-la Haize

- Acquisition RENAUD	:	424 288,26 €
----------------------	---	--------------

ZAC de la Lande Gatelle

- Acquisition COLLIN	:	270 459,00 €
- Acquisition GALLAND	:	98 524,47 €
- Acquisition Consorts ROULIN	:	52 320,98 €

ZAC de la Houssaye

- Acquisition POPULUS	:	70 000,00 €
-----------------------	---	-------------

Les ZAC anciennes René CASSIN, MOTTAIS et DAVIER ont été soldées comptablement et les déficits ont été pris en charge par le budget général pour les montants ci-après :

- CASSIN	:	11 854,74 €
- MOTTAIS	:	3 862,96 €
- DAVIER	:	2 467,68 €

Investissement

Dépenses	9 523 106,34 €
Recettes	5 829 326,41 €

**SOLDE** -----  
**- 3 693 779,93 €**

Ce solde d'investissement correspond au total des dépenses non encore compensées par les ventes de terrain, du fait du stock de terrains en attente de commercialisation, diminué du capital restant dû sur l'emprunt relais.

Il se décompose ainsi :

- dépenses non compensées par les ventes :	- 4 552 447,64
- capital restant dû sur l'emprunt-relais :	+ 973 067,71
- consignations et divers	- 151 360,00
- remboursement consignations	+ 36 960,00
<b>Total :</b>	<b>- 3 693 779,93</b>

## REGIE DES ZONES INDUSTRIELLES

### Fonctionnement

Dépenses	1 679 262,70 €
Recettes	483 122,03 €
	-----
<b>RESULTAT</b>	<b>- 1 196 140,67 €</b>

### Investissement

Dépenses	2 126 269,37 €
Recettes	665 562,46 €
	-----
<b>SOLDE</b>	<b>- 1 460 706,91 €</b>

Des travaux d'aménagement ont été réalisés dans les bâtiments 13, rue Augustin Fresnel et 3, rue Claude Bernard, dans le cadre du protocole d'accord pour la mise à disposition des deux bâtiments à la DDE – Parc de Saint-Malo (DCM n° 15 du 15.05.2009) pour un coût global de 350 000 € (275 000 + 75 000), pris en charge par le budget général.

Pour le reste, il s'agit de petits travaux d'aménagement réalisés dans les différents bâtiments, pour un coût global de 20 279,55 €

## ASSAINISSEMENT

### Fonctionnement

Dépenses	4 536 742,52 €
Recettes	5 970 417,84 €
	-----
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 1 433 675,32 €</b>

Ce résultat doit servir prioritairement à couvrir le solde négatif de la section d'investissement.

### Investissement

Dépenses	12 561 117,55 €
Recettes	7 899 428,29 €
	-----
<b>SOLDE</b>	<b>- 4 661 689,26 €</b>

Les principales opérations sont :

- Bassin Tampon de la Varde (1 <sup>ère</sup> Tranche) :	3 040 945,77 €
- Mise en réseau séparatif - Marne Clarisse – 2 <sup>ème</sup> Tranche	713 970,46 €
- Mise en réseau séparatif et redimensionnement -Boulevard de la Marne – 1 <sup>ère</sup> Tranche	457 959,00 €
- Bassin de retenue de l'hippodrome	336 188,64 €

- Mise en réseau séparatif - Rue des Acadiens	279 238,12 €
- Autosurveillance des réseaux	188 633,66 €
- Mise en réseau séparatif - Le Pont Pinel	99 894,35 €
- Mise en réseau séparatif - Cours La Ville Collet	96 244,18 €
- Renouvellement d'ouvrages annexes	89 990,73 €
- Extension du réseau EU – Le Bignon	87 954,72 €
- Maîtrise d'œuvre du bassin tampon de la Varde	84 729,57 €
- Traitement de l'azote et du phosphore contenus dans les eaux usées (1 <sup>ère</sup> phase)	75 132,06 €
- Extensions et restructurations rues diverses	41 266,34 €
- Restructuration du réseau de Rocabey – Calvaire/H. de la Morvonnais (4 <sup>ème</sup> tranche)	33 260,00 €
- Sécurité des ouvrages	27 369,55 €
- Réhabilitation intercepteur - Goutte/Cottages	23 756,15 €
- Divers améliorations des équipements des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales	21 507,71 €

-----  
Soit un total de travaux d'équipement brut de : **5 698 041,01 €**

La répartition de ce montant total est établie comme suit : 78,25 % pour des opérations sur le réseau d'eaux usées et 21,75 % pour le réseau d'eaux pluviales.

Il vous est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, soit **1 433 675,32 €**

## **EAU**

### **Fonctionnement**

Dépenses	520 900,88 €
Recettes	1 685 111,95 €
	-----
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 1 164 211,07 €</b>

### **Investissement**

Dépenses	2 326 953,44 €
Recettes	2 781 590,98 €
	-----
<b>SOLDE</b>	<b>+ 454 637,54 €</b>

Les principales opérations sont :

- Renouvellement du réseau :

Boulevard de Déportés	843 932,01 €
Rues diverses	192 173,69 €
Boulevard des Talards	191 967,34 €
Boulevard de la Marne/La Pie/Bougainville	171 031,48 €
Boulevard de la Marne/Mouchoir vert/La Pie	102 521,55 €
Branchements plomb	75 945,47 €
Boulevard de la Marne/La Pie/4 pavillons	54 708,06 €
Travaux divers (vannages, bacs...)	44 118,11 €
Rue Commandant Dubosq	41 233,14 €
Divers	65,00 €
	-----
	<b>1 717 695,85 €</b>

- Défense incendie :

Participation DN 600 (Bd des Déportés)	60 000,00 €
Secteur Legobien	45 732,62 €
Esplanade St-Vincent	22 405,01 €
Renouvellement bouches et poteaux incendie	11 895,53 €
Avenue du Général Ferrié	8 404,80 €
	-----
	<b>148 437,96 €</b>
<b>Soit au total :</b>	<b>1 866 133,81 €</b>
	=====

Il vous est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit **1 164 211,07 €** à la section d'investissement. Grâce à ces disponibilités, les efforts de renouvellement et de sécurisation du réseau d'eau potable pourront être accentués.

## **PORT DE PLAISANCE**

### **Fonctionnement**

Dépenses	2 157 082,04 €
Recettes	2 208 513,58 €
	-----
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 51 431,54 €</b>

### **Investissement**

Dépenses	102 745,69 €
Recettes	1 490 944,78 €
	-----
<b>SOLDE</b>	<b>+ 1 388 199,09 €</b>

Le projet d'élargissement de la cale et l'agrandissement du terre plein, a été initié dès le début de l'année, toutefois le dossier a pris un retard sensible, eu égard aux délais d'instruction pour obtenir les autorisations nécessaires auprès des services de l'Etat.

Parallèlement une réflexion a été menée pour lancer trois études en concertation avec le service GPDD (Grands Projets et Développement Durable). Une analyse pour l'optimisation de la gestion de l'ensemble des mouillages malouins, afin de générer une capacité plus étendue. Une étude sur le dragage du port car le port des Sablons, comme l'ensemble des structures portuaires, est confronté à un envasement qui limite la capacité de navigation sur le plan d'eau. Et enfin, une réflexion technique sur la conception d'une aire de carénage, qui répondra aux directives européennes et permettra aux plaisanciers locaux de disposer d'une possibilité de carénage propre.

Par conséquent, nous enregistrons à la clôture de l'exercice quelques travaux de maintenance des équipements pour un montant de 38 730 €

Il vous est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit **51 431,54 €** à la section d'investissement.

## **CAMPINGS**

### **Fonctionnement**

Dépenses	840 070,50 €
Recettes	577 965,05 €
	-----
<b>RESULTAT</b>	<b>- 262 105,45 €</b>

Le déficit cumulé au 31 décembre 2008 était de 264 952,00 €. Il se trouve que le déficit de 2009 est en légère diminution.

## Investissement

Dépenses	17 041,97 €
Recettes	121 172,66 €
	-----
<b>SOLDE</b>	<b>104 130,69 €</b>

L'importance du solde positif résulte de l'accumulation des dotations obligatoires aux amortissements.

Dans la perspective d'engager, au cours de l'exercice 2010, une réflexion sur le devenir des campings, les investissements de l'exercice 2009 ont été volontairement limités à de petits travaux de maintenance.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis de la Commission n° 1 en date du 17 juin 2010

**Après avoir délibéré,**

#### **APPROUVE**

- le compte administratif de l'exercice 2009 tel que présenté.

#### **DECIDE**

- d'affecter les résultats de fonctionnement en sections d'investissement tels que proposés :

- budget général (budget Ville) :	5 460 050,37 €
- budget de l'assainissement :	1 433 675,32 €
- budget de l'eau :	1 164 211,07 €
- budget du port :	51 431,54 €

#### **DONNE MANDAT**

- à Monsieur le Maire ou à l'Adjoint délégué à l'effet de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

#### **ADOPTE**

#### **Par 32 voix POUR**

M. PERRIN, M. GENDROT, M. LE SAGER, Mme ROY, M. AGENAIS, Mme MADIOT, Mme THOMAS ont quitté la séance avant le vote.

Monsieur le Maire n'a pas participé au vote.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**- 02 - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL  
POUR L'EXERCICE 2009**

Le Compte de Gestion est le document comptable dressé par Madame la Trésorière Principale Municipale. Il reprend les opérations budgétaires ordonnancées et figurant au Compte Administratif dressé par le Maire ainsi que les opérations non budgétaires réalisées par le Comptable public.

Le Compte de Gestion, qui vous est présenté conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, comprend pour chaque budget :

- Un état de consommation des crédits votés lors du budget primitif et des décisions modificatives budgétaires ;
- Un état de réalisation des opérations budgétaires retraçant par article les mandats et titres émis durant l'exercice ;
- Une balance comptable comprenant par article une balance d'entrée, les opérations budgétaires et non budgétaires de l'exercice et une balance de sortie ;
- Le bilan en début et en fin d'exercice et le compte de résultat de l'exercice ;
- Un état annexé reprenant la situation des valeurs inactives.

Les soldes figurant au Compte de Gestion sont identiques à ceux du Compte Administratif, à savoir :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Budget général (principal)	5 460 050,37	- 1 971 732,73
Budget annexe ZAC	0,00	- 3 693 779,93
Budget annexe RZI	- 1 196 140,67	- 1 460 706,91
Budget annexe ASSAINISSEMENT	1 433 675,32	- 4 661 689,26
Budget annexe EAU	1 164 211,07	454 637,54
Budget annexe PORT	51 431,54	1 388 199,09
Budget annexe CAMPINGS	- 262 105,45	104 130,69
<b>TOTAL</b>	<b>6 651 122,18</b>	<b>- 9 840 941,51</b>

En conséquence, je vous propose de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu l'avis de la Commission n° 1 en date du 17 juin 2010,
- Après s'être assuré, pour chaque budget, que Madame la Trésorière Principale Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses effectuées sont régulières pour tous les budgets,

**Après avoir délibéré,**

**DECLARE**

- que le Compte de Gestion de l'exercice 2009 présente une concordance des écritures avec le Compte Administratif et, n'appelle aucune réserve de sa part.

## **ARRETE**

- le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2009 par Madame la Trésorière Principale Municipale conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivité Territoriales.

## **DONNE MANDAT**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'effet de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

## **ADOPTE**

### **A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-----

### **- 03 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 - 2010**

***Un détail des modifications proposées figure en annexes au présent rapport.***

***La maquette réglementaire, établie en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables présentant le budget 2010 tel que modifié par le projet de Décision Modificative, est tenue à la disposition des Conseillers Municipaux à la Direction des Affaires Générales et à la Direction des Affaires Financières, depuis la convocation du Conseil Municipal.***

## **BUDGET GENERAL**

La Décision Modificative comprend plusieurs opérations nouvelles ou des suppléments de crédits pour des opérations en cours, ainsi que des écritures d'ordre de réintégration de frais d'études et d'insertions.

Le budget primitif 2010 voté le 26 mars dernier, comportait la reprise par anticipation des soldes des exercices antérieurs. Le compte administratif qui vous est présenté lors de la présente séance, reprend définitivement les soldes des deux sections et propose d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement en investissement. Ces chiffres correspondent à ceux qui ont été repris lors du budget primitif 2010 à l'exception du compte 001 qu'il faut augmenter de 1 530,02 €.

La décision budgétaire modificative n°1-2010 est équilibrée en dépenses et en recettes, à 594 138 € en fonctionnement soit une augmentation de 0,82 % et 839 437,02 € en investissement soit une augmentation de 1,20 % par rapport au budget primitif 2010.

La présente décision modificative comprend des écritures de réintégration de frais d'études et d'insertion qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, des écritures de dotation aux amortissements qui apparaissent en recettes d'investissement et en dépenses de fonctionnement, et des écritures de reprises sur subventions qui apparaissent en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement.

En section d'investissement, les principales modifications portent sur :

### **En dépenses :**

Des petites acquisitions de terrains pour l'urbanisme d'un montant de 50 000 € ainsi que la démolition d'une propriété du même montant, Place du Canada, pour réaliser l'extension du parking.

Des participations aux travaux de ravalement des copropriétés Saint Thomas et du Grand Jardin sont demandées. La part de la Ville s'élève respectivement à 16 865 € et 23 000 €.

Dans le cadre du plan climat-énergie, une étude de faisabilité sur le solaire photovoltaïque a été inscrite au BP 2010. Compte tenu de l'évolution du projet, il s'est avéré indispensable de compléter l'étude technique inscrite au budget primitif par une expertise juridique afin d'étudier les différents montages possibles. Cette assistance qui serait réalisée par un cabinet d'avocats s'élève à 21 000 € supplémentaires.

Un complément de crédits est demandé pour l'aide aux copropriétés dont les cheminées sont dégradées (17 rue des grands degrés, 3 rue du pilori, 24 rue de la herse, 1 rue du point du jour...) pour un montant de 30 000€.

Suite à la tempête du 23 février dernier, les panneaux annonçant la réglementation des plages ont été très endommagés. De plus chaque année, plusieurs panneaux sont abîmés ou vandalisés. C'est pourquoi une somme de 15 400 € est inscrite à la section d'investissement partiellement remboursée en fonctionnement par une recette des assurances à hauteur de 6 153 €.

#### En recettes :

Outre les opérations financières qui s'équilibrent entre elles, il s'agit essentiellement d'ajustement sur les recettes fiscales et de nouvelles participations de constructeurs sur le PAE La Haize-la Bastille.

Lors de la délibération du 26 mars 2010, il a été décidé de solder l'autorisation de programme du Pôle d'Echange Intermodal. Ce programme étant comptabilisé comme une opération d'investissement sous mandat, à la clôture de celle-ci, conformément à la M14, il est nécessaire que les dépenses soient égales aux recettes. Pour ce faire, il est inscrit à la présente décision modificative au compte 20441 une dépense d'un montant de 67 608,93 € arrondi à 67 609 € et en recettes au compte 458 une recette du même montant. Le montant total du Pôle d'Echange Intermodal est équilibré à 3 819 873,48 €.

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par une diminution de l'emprunt de 242 723,98 € et une augmentation du prélèvement de 260 970 €.

En Section de fonctionnement, les principales modifications portent sur :

#### En dépenses :

Une augmentation des budgets de fonctionnement des services de 38 866 €, liée principalement à un arriéré des frais vétérinaires pour la fourrière animale (26 045 €) et à des coûts de fluide pour un bâtiment rue de la Ville ès Cours (14 888 €).

Une augmentation des charges exceptionnelles de 66 204 €, correspondant à des annulations de titres sur exercices antérieurs, au reversement au Casino de l'abattement spectacle de qualité et à une subvention à Saint Malo Sports Loisirs pour la location d'un chapiteau lors de la Route du Rhum.

#### En recettes :

Une diminution de la taxe sur les jeux – 100 000 € est inscrite au vu des résultats effectifs de l'année. Un ajustement de la dotation globale de fonctionnement s'élevant à 419 568 € ainsi que le dégrèvement de taxes foncières sur plusieurs années des locaux associatifs d'un montant de 124 683 €, viennent compléter cette décision modificative.

### **BUDGETS ANNEXES**

La Décision Modificative comporte également, pour les budgets annexes, de nouvelles inscriptions, des ajustements de crédits, ainsi que des régularisations d'écritures.

On peut noter que :

**Pour le Budget des Zones d'Aménagement Concerté :**

Aucune modification n'est apportée aux crédits inscrits au budget primitif 2010.

**Pour le Budget de la Régie des Zones Industrielles :**

Une participation aux travaux de ravalement de la copropriété « Place du Manoir » est demandée à hauteur 39 142 €.

**Pour les autres budgets annexes :**

Les écritures comptables inscrites au BP 2010 étant basées sur l'exercice antérieur, il convient de les réajuster en fonction de la clôture de l'exercice précédent, en l'occurrence celui de 2009.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis de la Commission n° 1 en date du 17 Juin 2010,

**Après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

- les mesures telles que présentées.

**BUDGET VILLE**

CH.	LIBELLES	DEPENSES			TOTAL
		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE de section à section	OPERATIONS D'ORDRE à l'intérieur de la section	
13	SUBV D'INVESTISSEMENT	7 765,00			7 765,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 408,00			19 408,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	86 032,00			86 032,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	179 441,00			179 441,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	30 000,00			30 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		51 005,00		51 005,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			464 256,00	464 256,00
001	RESULTAT BRUT N-1	1 530,02			1 530,02
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>324 176,02</b>	<b>51 005,00</b>	<b>464 256,00</b>	<b>839 437,02</b>

CH.	LIBELLES	RECETTES			TOTAL
		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE de section à section	OPERATIONS D'ORDRE à l'intérieur de la section	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	100 728,00			100 728,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-242 723,98			-242 723,98
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTION.		260 970,00		260 970,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		228 098,00		228 098,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			464 256,00	464 256,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILIS.	28 109,00			28 109,00
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-113 886,98</b>	<b>489 068,00</b>	<b>464 256,00</b>	<b>839 437,02</b>

CH.	LIBELLES	DEPENSES			TOTAL
		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE de section à section	OPERATIONS D'ORDRE à l'intérieur de la section	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	38 866,00			38 866,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	66 204,00			66 204,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		228 098,00		228 098,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTIS.		260 970,00		260 970,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>105 070,00</b>	<b>489 068,00</b>		<b>594 138,00</b>

CH.	LIBELLES	RECETTES			TOTAL
		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE de section à section	OPERATIONS D'ORDRE à l'intérieur de la section	
73	IMPOTS ET TAXES	- 9 839,00			- 9 839,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	422 136,00			422 136,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	130 836,00			130 836,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		51 005,00		51 005,00
	<i>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	<b>543 133,00</b>	<b>51 005,00</b>		<b>594 138,00</b>

### BUDGETS ANNEXES

- Prise en compte de transferts d'imputation et inscription de crédits complémentaires :

#### REGIE DES ZONES INDUSTRIELLES

CH.	LIBELLES	DEPENSES			TOTAL
		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE de section à section	OPERATIONS D'ORDRE à l'intérieur de la section	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	39 142,00			39 142,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>39 142,00</b>			<b>39 142,00</b>

CH.	LIBELLES	RECETTES			TOTAL
		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE de section à section	OPERATIONS D'ORDRE à l'intérieur de la section	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	39 142,00			39 142,00
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>39 142,00</b>			<b>39 142,00</b>

CH.	LIBELLES	DEPENSES			TOTAL
		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE de section à section	OPERATIONS D'ORDRE à l'intérieur de la section	
002	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	2 370,25			2 370,25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 695,00			10 695,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 065,25</b>			<b>13 065,25</b>

CH.	LIBELLES	RECETTES			TOTAL
		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE de section à section	OPERATIONS D'ORDRE à l'intérieur de la section	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 745,00			5 745,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 320,25			7 320,25
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 065,25</b>			<b>13 065,25</b>

## ASSAINISSEMENT

CH.	LIBELLES	DEPENSES			TOTAL
		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE de section à section	OPERATIONS D'ORDRE à l'intérieur de la section	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	294,00			294,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 252,00			13 252,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-11 918,00			-11 918,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 628,00</b>			<b>1 628,00</b>

CH.	LIBELLES	RECETTES			TOTAL
		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE de section à section	OPERATIONS D'ORDRE à l'intérieur de la section	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS & RESERVES	1 950,11			1 950,11
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	27 050,00			27 050,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	799,89			799,89
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 628,00			1 628,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		-29 800,00		-29 800,00
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>31 428,00</b>	<b>-29 800,00</b>		<b>1 628,00</b>

CH.	LIBELLES	DEPENSES			TOTAL
		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE de section à section	OPERATIONS D'ORDRE à l'intérieur de la section	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 800,00			29 800,00
023	VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-29 800,00		-29 800,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>29 800,00</b>	<b>-29 800,00</b>		<b>0,00</b>

## EAU

CH.	LIBELLES	DEPENSES			TOTAL
		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE de section à section	OPERATIONS D'ORDRE à l'intérieur de la section	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		11 422,00		11 422,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>11 422,00</b>		<b>11 422,00</b>

CH.	LIBELLES	RECETTES			TOTAL
		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE de section à section	OPERATIONS D'ORDRE à l'intérieur de la section	
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		-27 777,00		-27 777,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		39 199,00		39 199,00
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>11 422,00</b>		<b>11 422,00</b>

CH.	LIBELLES	DEPENSES			TOTAL
		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE de section à section	OPERATIONS D'ORDRE à l'intérieur de la section	
023	VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-27 777,00		-27 777,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		39 199,00		39 199,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 422,00</b>		<b>11 422,00</b>

CH.	LIBELLES	RECETTES			TOTAL
		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE de section à section	OPERATIONS D'ORDRE à l'intérieur de la section	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		11 422,00		11 422,00
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 422,00</b>		<b>11 422,00</b>

### PORT

CH.	LIBELLES	RECETTES			TOTAL
		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE de section à section	OPERATIONS D'ORDRE à l'intérieur de la section	
001	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0,01			0,01
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 999,99			1 999,99
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		-2 000,00		-2 000,00
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 000,00</b>	<b>-2 000,00</b>		<b>0,00</b>

CH.	LIBELLES	DEPENSES			TOTAL
		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE de section à section	OPERATIONS D'ORDRE à l'intérieur de la section	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 000,00			2 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		-2 000,00		-2 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 000,00</b>	<b>-2 000,00</b>		<b>0,00</b>

### CAMPINGS

CH.	LIBELLES	DEPENSES			TOTAL
		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE de section à section	OPERATIONS D'ORDRE à l'intérieur de la section	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	92,00			92,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>92,00</b>			<b>92,00</b>

CH.	LIBELLES	RECETTES			TOTAL
		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE de section à section	OPERATIONS D'ORDRE à l'intérieur de la section	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		92,00		92,00
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>92,00</b>		<b>92,00</b>

CH.	LIBELLES	DEPENSES			TOTAL
		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE de section à section	OPERATIONS D'ORDRE à l'intérieur de la section	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		92,00		92,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>92,00</b>		<b>92,00</b>

CH.	LIBELLES	RECETTES			TOTAL
		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE de section à section	OPERATIONS D'ORDRE à l'intérieur de la section	
70	VENTE DE PRODUITS	92,00			92,00
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>92,00</b>			<b>92,00</b>

**ADOPTE**

- La nouvelle maquette budgétaire 2010 dont les budgets s'élèvent aux montants suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Ville	72 726 743,00	72 726 743,00	70 429 418,57	70 429 418,57
Budget ZAC	12 742 924,64	12 742 924,64	12 692 881,57	12 692 881,57
Budget RZI	2 270 144,67	2 270 144,67	2 429 823,91	2 429 823,91
Budget Assainissement	5 862 401,00	5 862 401,00	25 589 526,77	25 589 526,77
Budget Eau	1 258 830,00	1 258 830,00	3 940 090,09	3 940 090,09
Budget Port de Plaisance	2 499 426,00	2 499 426,00	2 589 728,49	2 589 728,49
Budget des Campings	910 508,45	648 403,00	205 459,69	205 459,69

**PRECISE**

- que le présent budget porte détermination des besoins de la collectivité au sens du nouveau Code des marchés publics.

**DECIDE**

- de clôturer l'opération d'investissement sous mandat intitulée Pôle d'Echange Intermodal conformément à la M14 par une dépense au compte 20441 et une recette au compte 458210 d'un montant de 67 608.93 € équilibrant ainsi ce programme à 3 819 873,48 €.

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

**ADOPTE**

**A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**- 04 - AVIS – EMPRUNT DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE : REALISATION D’UN  
EMPRUNT DE 2 410 000 €  
POUR LA MAISON DE LA FAMILLE**

Afin de pré-financer la construction de la Maison de la Famille, le Centre Communal d’Action Sociale a réalisé un emprunt en 2009.

Le plan de financement de cette opération prévoit l’encaissement de subventions, du fonds de compensation de la TVA et un emprunt définitif.

La phase de pré-financement étant achevée, il convient de réaliser l’emprunt définitif.

Cet emprunt d’un montant de 2 410 000 €, d’une durée de 20 ans, sera contracté auprès de la BCME.

La durée de l’emprunt étant d’une durée d’amortissement supérieure à 12 ans, il appartient au Conseil Municipal, conformément à l’article L 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, de donner son avis sur la décision prise par le CCAS, étant entendu que l’encours existant, s’ajoutant à celui du présent contrat, ne dépasse pas le montant des recettes ordinaires.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d’adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- VU la demande du CCAS,
- VU l’avis de la Commission n° 1 en date du 17 juin 2010,

**Après avoir délibéré,**

**EMET**

- un avis favorable à la demande formulée par le CCAS de contracter un prêt de 2 410 000 €, conclu auprès de la BCME, avec un remboursement prévu sur 20 ans et sous réserve d’autorisation préfectorale pour cet emprunt dont la durée excède 12 ans.

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l’Adjoint Délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

**ADOPTE**

**A l’unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**- 05 - MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'EMPRUNT DE  
RESTRUCTURATION D'UN MONTANT DE 80 000 € GARANTI A 50 % PAR LA VILLE, POUR  
L'ASSOCIATION DU CÔTRE CORSAIRE  
AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE  
DU CREDIT AGRICOLE D'ILLE ET VILAINE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis de la commission n° 1 en date du 17 juin 2010,

**Après avoir délibéré,**

**CONFIRME**

- sa garantie à hauteur de 50 % à l'Association du Côtre Corsaire pour un prêt de restructuration s'élevant 80 000 €

Ce prêt est contracté auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine aux conditions suivantes :

- taux d'intérêt : 3.35 % fixe
- durée du prêt : 5 ans
- mensualités : 1 449.97 €

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt soit 5 ans.

Une convention conforme au modèle annexé règle les relations entre la Ville et l'Emprunteur ainsi que les obligations de celui-ci en cas de mise en jeu de la garantie.

**S'ENGAGE**

- au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui, aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine discute au préalable l'organisme défaillant.

- pendant toute la durée du prêt, à créer en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité.

**CONSTATE**

- que, conjointement à la garantie de la Ville, une hypothèque maritime a été engagée sur le bateau, par l'Association « Côtre Corsaire ».

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à intervenir à la signature du contrat de prêt qui sera passé entre l'Association du Côtre Corsaire et la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine ainsi qu'à la convention de garantie entre la Ville de SAINT MALO et l'Emprunteur.

**ADOPTE**

**Par 32 voix POUR  
Madame BOEDEC, sortie, n'a participé ni au débat ni au vote concernant cette affaire.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

## **- 06 - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE**

### **APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE QUARTIER DECOUVERTE-ESPERANCE POUR LA PERIODE 2010-2013**

La convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine des quartiers Découverte-Espérance a été signée le 31 juillet 2008 par la Ville, l'ANRU, le représentant de l'Etat, l'OPH Emeraude Habitation, la SA HLM La Rance, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, le Conseil Régional de Bretagne, la communauté d'agglomération, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'association Foncière Logement.

L'article 10-3 de la convention prévoit que les signataires s'engagent à mettre en œuvre la Gestion Urbaine de Proximité dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine. La gestion urbaine de proximité est l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier et à la qualité de vie des habitants. L'objectif recherché par sa mise en œuvre est de prévenir et de résoudre les problèmes liés à la vie quotidienne des habitants.

Conformément à la convention, la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) doit faire l'objet d'une convention spécifique. Un premier projet de convention de Gestion Urbaine de Proximité avait été approuvé par le Conseil Municipal le 23 janvier 2009. Cependant, entre l'approbation de cette convention et la présentation de ce document aux services de l'Etat, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a fait évoluer le contenu attendu de la convention GUP.

Le projet de convention de gestion urbaine de proximité pour la période 2010-2013 est joint en annexe. Il vise en premier lieu à consolider ou améliorer les actions mises en œuvre dans le cadre de la précédente charte avec l'objectif d'offrir une meilleure qualité de service auprès des habitants des quartiers.

Le programme d'actions de la G.U.P. s'articule autour de quatre thématiques déclinées en objectifs, pour lesquels 24 actions concrètes sont proposées. Chacune des actions inscrites dans la convention de gestion urbaine de proximité fait l'objet d'une fiche détaillant le maître d'ouvrage, le chef de projet, le groupe de travail et les partenaires associés, les éléments de diagnostic, les objectifs, la description de l'action, le public concerné, le lieu de réalisation, le calendrier, ainsi que le mode de suivi et d'évaluation.

Le programme des actions :

- Consolider la qualité de service et la gestion sociale ;  
Objectifs : renforcement du service de proximité situé à l'antenne rue du Chili, et respect de la charte Atout Services.
- Maintenir une qualité de gestion et de propreté constante sur le quartier ;
  - 1. amélioration du cadre de vie (résidentialisation, réhabilitation)
- Objectifs en phase chantier : maintien du cadre de vie et implication des habitants
- Objectifs pour la phase après travaux : pérennisation de l'amélioration du cadre de vie
  - 2. propreté des espaces extérieurs et des parties communes
- Permettre aux habitants de participer au renouvellement de leur quartier ;  
Objectifs : développer des dispositifs d'insertion, de sensibilisation et d'implication des habitants
- Mettre en place les conditions nécessaires à la tranquillité publique  
Objectifs : sécurisation des immeubles en cours de chantier et Agir pour prévenir en direction des chiens dangereux.

La particularité de la convention de gestion urbaine de proximité est d'associer les habitants dans le projet de rénovation urbaine et de répondre au mieux à leurs attentes. Pour ce faire des actions spécifiques sont proposées :

- un groupe de conduite opérationnelle sera mis en place

- Le principe du diagnostic en marchant est retenu pour créer des temps forts d'échanges entre les habitants et le groupe de conduite suivi opérationnelle.

- la concertation avec les habitants sera poursuivie.

**Les modalités de pilotage :**

Le pilotage politique du projet de gestion urbaine sera assuré dans le cadre du comité de pilotage de l'ANRU. Le projet de gestion urbaine de proximité constituera l'un des volets abordés par ce comité de pilotage.

Le projet de convention GUP détaille le pilotage ainsi que les outils de suivi et d'évaluation qui seront mis en place.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu le Contrat urbain de cohésion sociale signé le 12 novembre 2007
- Vu la convention partenariale pour le projet de rénovation urbaine signée le 31 juillet 2008
- Vu le projet de convention de Gestion Urbaine de Proximité
- Vu l'avis favorable de la commission n°2 du 11 juin 2010

**Après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

- le projet de convention de gestion urbaine de proximité relative aux quartiers Découverte-Espérance pour les années 2010-2013.

**DIT**

- que la convention de gestion urbaine de proximité sera envoyée pour signature aux différents partenaires, à savoir le représentant de l'Etat, l'OPH Emeraude Habitation, et Saint-Malo Agglomération.

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire à signer la convention de gestion urbaine de proximité relative aux quartiers Découverte-Espérance, et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

**ADOPTE**

**A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**- 07 - PAE DE LA MAISON NEUVE-SAINT-ETIENNE**

**2<sup>ème</sup> EXTENSION D'ENTREPOTS PAR LA SCI LA JANAIS**

**Participation aux équipements de la zone**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu la délibération du 11 décembre 1998 approuvant le Programme d'Aménagement d'Ensemble de la Maison Neuve-Saint-Etienne
- Vu la délibération du 19 octobre 2007 approuvant la révision du Programme d'Aménagement d'Ensemble de la Maison Neuve-Saint-Etienne
- Vu le projet de protocole annexé à la présente délibération et les plans annexés
- Vu l'avis de la commission n°2 du 11 juin 2010

**Après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

- Le projet de convention fixant les participations financières de la SCI La Janais pour la réalisation de l'extension des entrepôts à l'intérieur du périmètre du PAE de la Maison Neuve-Saint-Etienne, pour un montant de 62 972,00 euros– Valeur de l'indice TP 01 de janvier 2010 : 635,2.

**DIT**

- Que les recettes sont prévues au budget de l'exercice en cours.

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

**ADOPTE**

**A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-----

**- 08 - PROJET URBAIN PARTENARIAL EN VUE DE L'AMENAGEMENT DU CHEMIN RURAL N°57 ET LA CREATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

**RUE DES MARETTES – CHEMIN RURAL N° 57  
Monsieur LEROUILLE et Mademoiselle GENDROT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu les articles L.332-11-3 et suivants du Code de l'Urbanisme,
- Vu le projet de convention de projet urbain partenarial avec Monsieur LEROUILLÉ et Mademoiselle GENDROT en vue de l'aménagement du chemin rural n°57 et la création de réseaux d'assainissement
- Vu le permis de construire n°35.288.10.A.003 délivré le 16 février 2010 au profit de Monsieur LEROUILLÉ et Mademoiselle GENDROT
- Vu l'avis de la commission n° 2 en date du 11 Juin 2010

**Après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

- Le projet de convention de projet urbain partenarial avec Monsieur LEROUILLÉ et Mademoiselle GENDROT en vue de l'aménagement du chemin rural n°57 et la création de réseaux d'assainissement

**PRECISE**

- Que le constructeur prendra en charge 50% du montant de l'extension des réseaux eaux pluviales et eaux usées, soit un montant indicatif de 10 210,26 euros.

- Que le constructeur prendra en charge 40% du montant de l'aménagement du chemin rural, soit un montant de 10 000 euros TTC.

- Que, conformément à l'article L.332-11-4 du code de l'urbanisme, le terrain sera exonéré de la taxe locale d'équipement pour un délai de 48 mois à compter de l'exécution pour des mesures de publicité.

**DIT**

- Que la présente délibération sera affichée pendant une période de 1 mois en Mairie.

- Que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

**PRECISE**

- Que les recettes seront perçues au titre du budget prévisionnel.

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes les pièces utiles en l'objet, et notamment la convention suivant les termes du projet présentée à la présente assemblée.

**ADOPTE**

**A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-----

**- 09 - PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE  
DE LA GRANDE BARONNIE  
MODIFICATION D'UN LOTISSEMENT EN QUATRE LOTS  
PAR MONSIEUR ET MADAME KERHARO-LAURENT  
Nouvelle convention de participation**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu le bilan du PAE de la Grande Baronnie actualisé le 31 décembre 2002
- Vu le projet de la nouvelle convention annexé à la présente délibération et les plans annexés
- Vu l'avis favorable de la commission n°2 du 11 juin 2010

**Après avoir délibéré,**

### **APPROUVE**

- Le montant de la participation complémentaire aux travaux pour la réalisation d'un lotissement de quatre lots d'un montant de 20 518,06 euros (valeur indice TP01 février 2010: 636,80) par Monsieur et Madame KERHARO-LAURENT à l'intérieur du Programme d'Aménagement d'Ensemble de la Grande Baronnie.

### **PRECISE**

- Que les pétitionnaires pourront bénéficier d'un différé de paiement pour la participation complémentaire de 24 mois à compter de la notification de l'arrêté de lotissement.

- Que les paiements différés seront actualisés sur la base de l'indice TP 01 à la date de leur versement.

### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire et en particulier la convention annexée à la présente délibération.

### **ADOPTE**

#### **A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-----

#### **- 10 - SECTEUR DE LA GRASSINAIIS PROJET D'EXTENSION ET DE RENOVATION DE LA CONCESSION MERCEDES**

#### **Convention avec la SCI « CHATILLON »**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu l'article L.332-8 du Code de l'Urbanisme,  
- Vu la proposition financière de ERDF en date du 8 avril 2010 relative au raccordement au réseau public d'électricité pour le projet d'extension de la concession DELOURMEL,  
- Vu l'avis de la commission n° 2 en date du 11 Juin 2010,  
- Vu le projet de convention annexé à la présente délibération dont il constitue un tout indivisible,

#### **Après avoir délibéré,**

### **APPROUVE**

- Le projet de convention ci-annexé fixant la participation financière de la SCI « CHATILLON » à 8 363,80 € TTC pour la réalisation d'ouvrages VRD, conformément à l'article L. 332-8 du Code de l'Urbanisme (installation à caractère commercial).

### **PRECISE**

- Que les recettes seront perçues au titre du budget prévisionnel.

### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes les pièces utiles en l'objet, et notamment la convention suivant les termes du projet présentée à la présente assemblée.

### **ADOPTE**

#### **A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-----

### **- 11 - RUE DE LA TANNERIE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN EHPAD**

#### **Convention avec la SCIC « EHD »**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu l'article L.332-8 du Code de l'Urbanisme
- Vu la proposition financière de ERDF en date du 20 Mai 2010 relatif au raccordement au réseau public d'électricité pour le projet de construction d'un EHPAD
- Vu l'avis de la commission n° 2 en date du 11 Juin 2010
- Vu le projet de convention annexé à la présente délibération dont il constitue un tout indivisible

**Après avoir délibéré,**

### **APPROUVE**

- Le projet de convention ci-annexé fixant la participation financière de la SCIC « EHD » à 5 548,30 € TTC. pour la réalisation d'ouvrages VRD, conformément à l'article L. 332-8 du Code de l'Urbanisme (installation à caractère commercial).

### **PRECISE**

- Que les recettes seront perçues au titre du budget prévisionnel.

### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes les pièces utiles en l'objet, et notamment la convention suivant les termes du projet présentée à la présente assemblée.

### **ADOPTE**

#### **A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**- 12 - PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE  
LA HAIZE-LE BIGNON**

**Réalisation d'un lotissement de trois lots  
Consorts TARDIVEL**

**Protocole régissant les modalités de participation et d'acquisition**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu le bilan du programme d'aménagement d'ensemble de la Haize-le Bignon approuvé le 14 septembre 2007 justifiant le prix de participation des lotisseurs
- Vu le bilan actualisé et révisé du programme d'aménagement d'ensemble de la Haize-le Bignon approuvé le 22 janvier 2010 justifiant les nouveaux montants de participation des lotisseurs
- Vu l'avis de la commission n°2 du 11 juin 2010
- Vu le projet de protocole régissant les modalités de participation et d'acquisition

**Après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

- Le montant de la participation aux travaux pour la réalisation d'un lotissement de 3 lots par les consorts TARDIVEL à l'intérieur du programme d'aménagement d'ensemble de la Haize-le Bignon

**APPROUVE**

- L'acquisition à titre onéreux d'une partie de la propriété pour une surface de 4 171 m<sup>2</sup> environ.

**PRECISE**

- Que les frais d'acte pour l'acquisition seront à la charge de la Ville de Saint-Malo et les frais de géomètre à la charge des consorts TARDIVEL.

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces utiles en l'objet et notamment le protocole de participations et d'acquisition, suivant les termes du projet, présenté à la présente assemblée ainsi que les actes notariés concernant la cession qui interviendra en l'étude de Maître HERTAU.

**ADOPTE**

**A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**- 13 - PROTOCOLE DE CESSION D'UN TERRAIN  
PAR LA SCI « THALIE »  
A LA VILLE DE SAINT-MALO  
RUE DE LA VILLE-ES-COURS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu le code de l'urbanisme, et notamment l'article R.332-15
- Vu le projet de protocole de cession à titre gratuit annexé à la présente délibération dont il constitue un tout indivisible
- Vu l'avis de la commission n°2 en date du 11 juin 2010

**Après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

- L'acquisition à titre gratuit auprès de la SCI « THALIE » d'un terrain cadastré section BY n°338 d'une superficie d'environ 348 m<sup>2</sup>

**APPROUVE**

- Le projet de protocole fixant les modalités de la cession foncière par la SCI « THALIE » au profit de la Ville de Saint-Malo.

**PRECISE**

- Que la Ville prend à sa charge les frais d'acte et d'arpentage et que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget en cours.

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire et notamment l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maître GAUTRON, notaire à Saint-Malo.

**ADOPTE**

**A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-=-=-=-=-=-

**- 14 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE  
AUPRES DE MADAME BLANCHETIERE**

**PAE MAISON NEUVE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu l'avis de la commission n° 2 en date du 11 juin 2010,
- Vu la promesse de cession de madame BLANCHETIERE en date du 2 juin 2010,

**Après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

- L'acquisition par la Ville de Saint-Malo auprès de Madame BLANCHETIERE d'une partie de la parcelle cadastrée section DH n°3 d'une superficie de 29 m<sup>2</sup> environ, libre de toute occupation au prix de 15 euros le mètre carré soit un prix global de 435 euros à confirmer après document d'arpentage.

**PRECISE**

- Que les frais d'acte et d'arpentage seront pris en charge par la Ville de Saint Malo.
- Que la Ville reconstituera une haie de thuyas au nouvel alignement.
- Que la Ville prendra en charge la reconstitution au nouvel alignement d'une clôture identique à celle existante.

**PRECISE**

- Que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'année 2010.

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession et notamment l'acte authentique de vente à intervenir en l'étude de Maître GAUTRON.

**ADOPTE**

**A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-----

**- 15 - TRAVAUX ENTREPRIS SUR LES PARTIES COMMUNES DES IMMEUBLES  
COPROPRIETES SITUEES DANS L'INTRA MUROS**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS INDIVIDUELLES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis de la commission n° 2 en date du 11 juin 2010,

**Après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

- la participation communale de 1 528,29 € à verser selon le récapitulatif ci-après pour la copropriété sise 1 Rue du Point du Jour.
- la participation communale de 1 418,24 € à verser selon le récapitulatif ci-après pour la copropriété sise 24 Rue de la Herse.
- la participation communale de 3 560,52 € à verser selon le récapitulatif ci-après pour la copropriété sise 17 Rue des Grands Degrés.

- la participation communale de 8 557,78 € à verser selon le récapitulatif ci-après pour la copropriété sise 3 place du Pilori.

**PRECISE**

- que les crédits sont inscrits au budget 2010.

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

**ADOPTE**

**A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-----

**- 16 - CALE DE L'EVENTAIL**

**AVENANT N°1 AUX AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU 15 JUILLET 2009  
ET DU 29 JANVIER 2010**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu l'avis de la commission n° 2 du 11 juin 2010,
- Vu le projet d'avenant n°1 aux autorisations annexées à la présente délibération,

**Après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

- L'avenant n°1 aux autorisations d'occupation du domaine public en date du 15 juillet 2009 et du 10 janvier 2010, emportant la substitution de la SARL « L'Eventail » à Monsieur BRODIN Yvon subrogeant la société dans l'exercice des droits et obligations précédemment détenus par Monsieur BRODIN Yvon à compter du 1er juin 2010.

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

**ADOPTE**

**A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**- 17 - DEMANDE DE SUBVENTION  
POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPLANADE SAINT-VINCENT  
TRANCHE 2010-2011**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis favorable de la Commission N° 3 du 16 juin 2010,

**Après avoir délibéré,**

**SOLLICITE**

- Après de l'État l'attribution à la Ville de Saint-Malo d'une subvention la plus élevée possible, au titre de la participation de l'État au financement des travaux d'aménagement de voirie.

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces travaux.

**ADOPTE**

**A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-----

**- 18 - INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL  
DE L'IMPASSE DU 47<sup>ème</sup> RI**

L'impassse du 47<sup>ème</sup> RI est une voie privée ouverte à la circulation publique appartenant pour moitié aux riverains au droit de leur propriété.

Cette rue donne sur l'avenue du 47<sup>ème</sup> RI, axe très fréquenté reliant les quartiers de l'Intra-muros à Paramé en desservant Courtoisville.

Face à cette situation (entretien, responsabilité, stationnement,...), les riverains ont sollicité la Ville pour incorporer cette voie dans le domaine public communal.

La loi du 13 août 2004, codifiée notamment à l'article L 318-3 du Code de l'urbanisme, ouvre désormais la possibilité d'engager des actions simultanées sur deux points :

- Un transfert de la propriété du sol compte tenu que la décision de l'autorité administrative éteint par elle-même et à sa date tous les droits réels et personnels existant sur le bien transféré.
- Un classement d'office portant également approbation d'un plan d'alignement dans lequel l'assiette des voies est limitée aux emprises livrées à la circulation publique.

Cette décision est prise par délibération du Conseil Municipal après enquête publique d'une durée de 15 jours effectuée conformément à l'article R 141-4 et suivants du Code de la Voirie Routière.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir adopter le projet de délibération suivante :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis de la Commission N° 3 en date du 16 juin 2010,

#### **APPROUVE**

- le principe d'incorporation dans le domaine public communal de l'impasse du 47<sup>ème</sup> RI et la procédure à mener.

#### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à engager une enquête publique et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

#### **ADOPTE**

#### **A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-----

### **- 19 - LOTISSEMENT « HELIOS » SM2I**

#### **TRAVAUX DE VOIES ET RESEAUX DIVERS**

#### **CONVENTION LOTISSEMENT/VILLE**

La SM2I représentée par Monsieur BONNIER a déposé en mairie un dossier de lotissement de 18 lots libres sur un terrain situé à la HULOTAIS.

En conformité avec les dispositions de l'article R 315-7 du Code de l'Urbanisme, relatives au transfert dans le domaine public communal des travaux d'équipements commun d'un lotissement, un projet de convention a été établi. Celui-ci détermine les conditions dans lesquelles pourront ultérieurement être transférées à la Ville les réseaux divers (eaux pluviales, eaux usées, eau potable, électricité, éclairage public) desservant le lotissement ainsi que certains espaces verts.

Il fixe également les modalités de ce contrôle par la Ville des études et réalisation des programmes de travaux, précisant bien que ce contrôle ne se substitue en rien à la fonction du Maître d'œuvre.

L'article 6 prévoit, par ailleurs, que les frais d'intervention de la Ville donneront lieu au versement dans la caisse du Receveur Municipal, d'une somme chiffrée à 0,75% du montant TTC des aménagements susceptibles d'être incorporés dans le domaine privé communal.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis de la Commission n°3 du 16 juin 2010,

**Après avoir délibéré,**

### **APPROUVE**

- La convention ci-annexée fixant les conditions dans lesquelles pourront être ultérieurement transférées à la Ville les équipements du lotissement considéré.

### **PRECISE**

- Que les recettes seront perçues au titre du budget prévisionnel.

### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

### **ADOPTE**

#### **A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-=-=-=-=-

### **- 20 - ROUTE DU RHUM - 9<sup>ème</sup> EDITION**

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SAINT-MALO AGGLOMERATION DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE PRESTATIONS AVEC LA S.A. PROMOVOILE**

Le 31 octobre prochain la Ville de Saint-Malo accueillera le départ de la neuvième édition de la Route du Rhum. Cette célèbre épreuve transatlantique, sera menée, comme lors de la dernière édition, par la S.A. Promovoile, qui demeure le titulaire exclusif des droits de la Route du Rhum et de l'ensemble des opérations s'attachant à la préparation et à la réalisation de la course.

La ville confirme sa position de partenaire historique de l'évènement, elle affirme son attachement à cette grande épreuve qui maintient son leadership au sein des transats en solitaire, et confirme sa volonté d'organiser une nouvelle édition en 2010.

A cet effet, la Ville doit conclure avec la S.A. Promovoile un marché de prestation de services à lot unique passé selon la procédure adaptée en application des articles 28 et 30 du code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié (MAPA). Ce marché prend la forme d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence conformément à l'article 35-II-8 du CMP, eu égard à la protection des droits d'exclusivité. Il résulte de ce marché que le montant à la charge de la ville est de 430 000 € TTC, hors prestations annexes.

Par ailleurs, la ville s'engage à rechercher le concours de partenaires publics et privés aux fins d'assurer une participation au financement de la manifestation.

Pour sa part la Région Bretagne doit passer directement un marché à hauteur de 250 000 € avec la S.A. Promovoile de manière à être considérée par celle-ci comme un partenaire à part entière de la Route du Rhum.

La Ville de Saint-Malo doit par ailleurs solliciter de Saint-Malo Agglomération un partenariat financier à hauteur de 150 000 €. En contrepartie, au titre de la présente convention de partenariat, la Ville de Saint-Malo :

o intégrera Saint-Malo Agglomération, partenaire de l'évènement aux côtés de la Ville, dans sa stratégie de communication ;

- exploitera conjointement avec Saint-Malo Agglomération le stand de 150m<sup>2</sup> prévu au marché Promovoile et situé au village Cristal (bassin Vauban) ;
- autorisera Saint-Malo Agglomération à organiser des réceptions privées dans le chapiteau de 1 200m<sup>2</sup> dressé quai Surcouf à l'occasion de la soirée zouk programmée le samedi 30 octobre par Saint-Malo Sports Loisirs.

Ceci exposé, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis de la commission n° 6 du 16 juin 2010,

**Après avoir délibéré,**

#### **APPROUVE**

- L'organisation de la neuvième édition de la route du Rhum au départ de Saint Malo.

#### **APPROUVE**

- La convention de partenariat avec Saint-Malo Agglomération pour l'édition 2010 de la Route du Rhum.

#### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

#### **ADOPTE**

**A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-----

**- 21 - ROUTE DU RHUM - 9<sup>ème</sup> EDITION**

### **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE SEAS**

A l'occasion de l'édition 2010 de la course transatlantique « La Route du Rhum – La Banque Postale », la Ville de Saint-Malo et Saint-Malo Agglomération souhaitent s'associer à une opération destinée à valoriser le dynamisme économique du territoire et fédérant un certain nombre d'entreprises du pays malouin. L'axe principal de cette communication sera de préparer l'arrivée de la ligne à grande vitesse à Saint-Malo, prévue en 2015, qui fera de notre territoire une des villes les plus proches de Paris, avec une liaison assurée en seulement 2h15.

Afin de profiter au mieux des fortes retombées médiatiques nationales et internationales de l'évènement, l'opération consiste à soutenir un voilier participant à la course.

Le projet proposé est celui de la société SEAS, qui prendra le départ en classe ultime, classe des voiliers « sans limite », qui bénéficiera d'un fort intérêt médiatique, d'autant plus que la skipper du projet proposé, Servane Escoffier, serait, à ce jour, la seule femme à prendre le départ dans cette classe.

Considérant l'intérêt que l'économie du territoire de Saint-Malo peut tirer de ce partenariat, il vous est proposé de devenir partenaire du projet de la société SEAS pour un montant de 40 000 € HT.

Cette somme sera imputée sur le budget de communication prévu pour accompagner l'évènement « Route du Rhum ».

Ceci exposé, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis de la commission n° 6 en date du 16 juin 2010,

**Après avoir délibéré,**

#### **CONSIDERE**

- Que la participation à ce projet concourt à la valorisation et à la promotion économique du territoire de Saint-Malo.

#### **DECIDE**

- D'être partenaire de la société SEAS pour l'édition 2010 de la course transatlantique « La Route du Rhum – La Banque Postale ».

#### **DECIDE**

- D'acquérir un espace publicitaire sur le voilier à la société SEAS à hauteur de 40 000€ HT, dans le cadre d'une convention de partenariat.

#### **PRECISE**

- Que cette dépense est inscrite au budget 2010.

#### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer toutes les pièces contractuelles s'y rapportant et notamment la convention de partenariat.

#### **ADOPTE**

#### **A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-----

### **- 22 - AIDES AUX CLUBS PARTICIPANT AUX ANIMATIONS SPORTIVES DU TICKET SPORTS AU COURS DES PETITES VACANCES SCOLAIRES**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis de la commission n° 6 du 16 juin 2010,

**Après avoir délibéré,**

#### **APPROUVE**

- les aides suivantes aux clubs participant aux animations sportives du ticket sports :

190 €                    pour le Cercle Jules Ferry – Athlétisme.  
305 €                    pour le Cercle Jules Ferry – Basket.

390 €	pour le Cercle Jules Ferry – Gymnastique.
260 €	pour le Cercle Jules Ferry – Judo.
315 €	pour le Cercle Jules Ferry – Hand Ball.
130 €	pour l'A.S Jeanne d'Arc – Badminton.
160 €	pour l'A.S Jeanne d'Arc – Football.
220 €	pour l'A.S Jeanne d'Arc – Gymnastique.
335 €	pour l'A.S Jeanne d'Arc – Hockey.
450 €	pour l'A.S Jeanne d'Arc – Judo.
220 €	pour l'A.S Jacques Cartier – Badminton.
285 €	pour l'A.S Jacques Cartier – Football.
190 €	pour le Central Ring Malouin – Boxe.
160 €	pour le Surf-School – Char à Voile.
190 €	pour le Boxing Club Malouin – Kick Full Thai.
300 €	pour Saint-Malo Force Culturisme Forme – Musculation.
190 €	pour Saint-Malo Plongée Emeraude – Plongée.
285 €	pour Easy Roller – Roller.
450 €	pour l'Union des pongistes de Saint-Malo – tennis de table.

pour les activités mises en place au cours des vacances de la Toussaint et de Noël 2009.

### **PRÉCISE**

- Que les dépenses concernant cette affaire sont inscrites au chapitre 65 – fonction 40B – article 6574 du budget 2010.

### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

### **ADOPTE**

#### **A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-----

### **- 23 - AIDES AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES A L'INITIATIVE DES CLUBS MALOUINS**

Il est proposé à l'Assemblée Municipale de poursuivre l'octroi d'aides aux associations sportives malouines qui organisent des manifestations à caractère d'animation significatif sur le plan local ou régional.

Après examen des dossiers, il vous est proposé de bien vouloir voter une aide de :

750 €	pour le Central Ring Malouin Gala de boxe du 17 avril 2010
1 400 €	pour le Cercle Jules Ferry / Section Football Tournoi de Noël 2009.
3 500 €	pour le Cercle Jules Ferry Semi-Marathon Cancale/Saint-Malo du 13 juin 2010.
400 €	pour Emeraude Kite Compétition conviviale des 1 et 2 mai 2010.

- 1 000 € pour le Rayon d'Or Castel Malouin / Cyclisme  
27<sup>ème</sup> épreuve nationale « Rance – Emeraude » du 21 mars 2010
- 450 € pour l'AS Jeanne d'Arc / Section Tennis  
Championnats de France interclubs (Finales) du 3 et 4 avril 2010
- 500 € pour l'AS Jeanne d'Arc / Section Tennis  
2<sup>ème</sup> Tournoi Grand Chelem du 16 au 25 avril 2010
- 1 100 € pour l'AS Jeanne d'Arc / Section Football  
Du 8 mai 2010
- 1 000 € pour Saint-Malo Natation  
Coupe de France des Régions du 14 et 15 Mai 2010
- 1 000 € pour le Surf School  
Championnat de France de Funboard du 22 au 25 mai 2010.  
Championnat de Bretagne de Planche à voile du 20 au 21 mars 2010
- 1 200 € pour l'Union Pongiste de Saint-Malo  
Tournoi de l'Ascension du 12 et 13 mai 2010
- 900 € pour l'Union Sportive de Saint-Malo  
Challenge Henri Guérin du 13 mai 2010.
- 500 € pour le Vélo Club  
Championnat Piste des Minimes du 25 avril 2010
- 6 800 € pour le Volley-Ball Club Malouin  
Volley-Vacances – Eté 2010

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis de la commission n° 6 du 16 juin 2010,

**Après avoir délibéré,**

#### **APPROUVE**

- les termes de la délibération telle que présentée ci-dessus.

#### **PRÉCISE**

- Que les dépenses relatives à cette affaire sont inscrites au chapitre 65 - fonction 40B - article 6574 du budget 2010.

#### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

#### **ADOPTE**

**A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

## **- 24 - AIDE AU SPORT DE HAUT NIVEAU EN EQUIPE**

### **CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT AVEC LE CERCLE JULES FERRY DE SAINT-MALO – SECTION HANDBALL**

Au même titre que l'ensemble des associations sportives de St Malo, le Cercle Jules Ferry reçoit de la ville une subvention de fonctionnement conformément aux critères retenus. Il perçoit également des aides à l'encadrement technique et administratif compte tenu du personnel qu'il emploie. Enfin, il se voit octroyer chaque année, pour sa section handball, une aide dite « sport de haut niveau en équipe » qui dépend notamment du niveau de son équipe fanion. Un projet de convention, en cours d'élaboration, a pour objet de préciser cette dernière subvention uniquement.

Compte tenu des moyens financiers importants nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et des efforts importants déjà conduits par le club pour mobiliser des fonds privés et soutenir ainsi la politique de formation du CJF handball pour préparer une élite sans oublier les autres, il est apparu nécessaire d'inscrire l'aide annuelle au sport de haut niveau en équipe dans la durée pour « asseoir » le club au meilleur niveau sans qu'il ait à subir immédiatement les aléas d'une mauvaise saison ou d'un événement inattendu. Connaissant les contraintes et les aléas du sport de haut niveau et du handball en particulier, la ville de St Malo pourrait ainsi s'engager à partager le projet sportif du CJF handball pour les deux années civiles à venir.

Ceci exposé, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis de la commission n° 6 du 16 juin 2010,

**Après avoir délibéré,**

#### **CONFIRME**

- Sa volonté d'apporter au Cercle Jules Ferry section handball les moyens matériels nécessaires au niveau des installations sportives pour répondre aux exigences du jeu et de la réglementation sportive.

#### **S'ENGAGE**

- A maintenir, indépendamment des résultats obtenus, la subvention 2010 de 45 000€ au Cercle Jules Ferry section handball pour le sport de haut niveau en équipe sur les exercices 2011 et 2012.

#### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

#### **ADOPTE**

**A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

## **- 25 - AIDE AU SPORT DE HAUT NIVEAU EN EQUIPE**

### **CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT AVEC L'UNION SPORTIVE DE SAINT-MALO**

Au même titre que l'ensemble des associations sportives de St Malo, l'USSM reçoit de la ville une subvention de fonctionnement conformément aux critères retenus. Elle perçoit également des aides à l'encadrement technique et administratif compte tenu du personnel qu'elle emploie. Enfin, elle se voit octroyer chaque année une aide dite « sport de haut niveau en équipe » qui dépend notamment du niveau de son équipe fanion. Un projet de convention, en cours d'élaboration, a pour objet de préciser cette dernière subvention uniquement.

Compte tenu des moyens financiers importants nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et des efforts importants déjà conduits par le club pour mobiliser des fonds privés et soutenir ainsi la politique de formation de l'USSM pour préparer une élite sans oublier les autres, il est apparu nécessaire d'inscrire l'aide annuelle au sport de haut niveau en équipe dans la durée pour « asseoir » le club au meilleur niveau sans qu'il ait à subir immédiatement les aléas d'une mauvaise saison ou d'un événement inattendu. Connaissant les contraintes et les aléas du sport de haut niveau et du football en particulier, la ville de St Malo pourrait ainsi s'engager à partager le projet sportif de l'USSM pour les deux années civiles à venir.

Ceci exposé, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis de la commission n° 6 du 16 juin 2010,

**Après avoir délibéré,**

#### **CONFIRME**

- Sa volonté d'apporter à l'USSM les moyens matériels nécessaires au niveau des installations sportives pour répondre aux exigences du jeu et de la réglementation sportive.

#### **S'ENGAGE**

- A maintenir, indépendamment des résultats obtenus, la subvention 2010 de 40 000€ à l'USSM pour le sport de haut niveau en équipe sur les exercices 2011 et 2012.

#### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

#### **ADOPTE**

**A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**- 26 - CONVENTION TRIENNALE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-MALO  
ET L'ASSOCIATION ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA CÔTE D'Émeraude**

Depuis 1998, la Commune de Saint-Malo soutient financièrement l'association École de Musique de la Côte d'Émeraude qui dispense régulièrement un enseignement musical à de nombreux élèves originaires de Saint-Malo. Ainsi la Commune et l'Association ont signé le 20 mars 2007 une convention de partenariat pour les années 2007, 2008 et 2009. Lors de sa séance du 26 mars 2010, le Conseil Municipal a approuvé un avenant prolongeant cette convention jusqu'au 31 décembre 2010.

A l'issue de cette période, il convient de procéder, après bilan, à son renouvellement et ce, pour une durée de trois ans (2011 - 2012 - 2013).

La Commune accordera une subvention annuelle de fonctionnement, dont le montant sera fixé soit par un avenant financier ou par la délibération attributive de subventions aux associations, et dont les modalités de versement sont déterminées par la présente convention ci-annexée.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant à l'appui duquel il vous est proposé le projet de convention ci-annexé :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis de la Commission n° 5 en date du 15 juin 2010,

**Après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

- la convention ci-annexée, à signer avec l'association École de Musique de la Côte d'Émeraude.

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

**ADOPTE**

**A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-----

**- 27 - CONVENTIONS RELATIVES À LA DIVERSIFICATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES  
ENSEIGNEMENTS  
ARTISTIQUES DANS LES DOMAINES DE LA MUSIQUE  
ET DE LA DANSE AVEC LES ASSOCIATIONS :**

**École de Musique de la Côte d'Émeraude/Ohm Etc.  
Groupe Quic-en-Groigne, musiques et danses traditionnelles de Bretagne.**

En sa séance du 14 septembre 2007, le Conseil municipal avait approuvé les premières conventions relatives à la diversification et au développement des enseignements artistiques dans les domaines de la Musique et la Danse entre la Commune de Saint-Malo et les associations École de Musique de la Côte d'Émeraude, Ohm Etc et le Groupe Quic-en-Groigne.

Placée sous l'égide du Conservatoire agréé de Musique de Saint-Malo et dans l'optique du classement de cet établissement en Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD), la mise en œuvre du plan pluriannuel des enseignements artistiques a pour vocation d'élargir, enrichir et optimiser les choix d'enseignements artistiques offerts aux publics malouins afin d'ouvrir l'éventail de ces enseignements sur des pratiques complémentaires et de proximité.

L'ensemble des conventions arrivant à échéance le 31 août 2010, il convient de les renouveler pour une durée de trois ans et ce, au titre des années scolaires 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis de la Commission n° 5 en date du 15 juin 2010,

**Après avoir délibéré,**

#### **APPROUVE**

- les conventions passées avec les associations École de Musique de la Côte d'Émeraude, Ohm Etc et le Groupe Quic-en-Groigne.

#### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

#### **ADOPTE**

**A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-----

**- 28 - AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE  
LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ET  
LA VILLE DE SAINT-MALO  
POUR LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL  
CLAUDE DEBUSSY**

**Retiré**

-----

**- 29 - ACQUISITION D'OUVRAGES ANCIENS  
POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

**DEMANDE DE SUBVENTION À LA  
DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET AU CONSEIL RÉGIONAL AU TITRE DU FONDS RÉGIONAL D'ACQUISITION DES  
BIBLIOTHÈQUES**

La Commune de Saint-Malo a saisi l'opportunité de pouvoir acquérir pour sa bibliothèque les ouvrages suivants :

- « **Atlas itinéraire de Bretagne** » de Jean-Baptiste OGÉE (Paris, 1769) présentant de manière complète les cartes de toutes les régions de Bretagne (routes, voies d'eau, îles et villes), pour un montant de **1 215 €**;
- « **Grammaire arabe manuscrite** » de Hugues-Félicité-Robert LAMENNAIS. Manuscrit unique daté du 30 avril 1812 (La Chênaie, propriété familiale près de Dinan), pour un montant de **2 250 €**;
- « **Fourrures – Impressions de voyages** » de Jean-Baptiste CHARCOT (Paris, 1921). Cet album de fourreur, rare et recherché, peut être considéré comme l'un des chefs d'œuvre de l'édition publicitaire au XX<sup>ème</sup> siècle, pour un montant de **1 665 €**
- « **Le Petit Flambeau de la Mer ou le véritable guide des pilotes côtiers** » de Raulin BOUGARD. Ce manuel de navigation a été imprimé à Saint-Malo chez L.H. Hovius en l'an VIII de la République, pour un montant de **800 €**

Étant donné l'intérêt que représentent ces acquisitions pour les collections de la Bibliothèque de la Commune, il convient de solliciter de l'État et de la Région au titre du Fonds Régional d'Acquisition des Bibliothèques une subvention au niveau le plus élevé.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis de la Commission n° 5 en date du 15 juin 2010,

**Après avoir délibéré,**

#### **SOLLICITE**

- de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Régional au titre du Fonds Régional d'Acquisition des Bibliothèques une subvention au taux le plus élevé pour aider au financement des acquisitions ci-dessus mentionnées.

#### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

#### **ADOPTE**

**A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-----

**- 30 - RÉVISION DES TARIFS - ANNÉE 2010**

**ADDITIF À LA DÉLIBÉRATION 03 DU 4 DÉCEMBRE 2009**

Le Conseil Municipal a adopté le 4 décembre 2009 une délibération portant révision des tarifs municipaux pour l'année 2010.

Dans le cadre des droits d'entrées aux Musées, il est proposé d'étendre le tarif réduit à 2,80 € aux opérations suivantes :

- aux titulaires d'un chéquier d'offres de loisirs intitulé « pass malo » mis en place par l'Office du Tourisme.

- aux personnes présentant un ticket de bus ou une carte d'abonnement bus du réseau Kéolis de Saint-Malo Agglomération suite à sa proposition de distribuer dans les bus, durant la période estivale, un mini-guide présentant différentes activités sur Saint-Malo dont notamment la visite des Musées.

Au vu de ces éléments, je vous propose de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis de la Commission n° 5 en date du 15 juin 2010,

**Après avoir délibéré,**

#### **APPROUVE**

- Les propositions ci-dessus en complément de la délibération annuelle 2010 des tarifs applicables aux services municipaux.

#### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

#### **ADOPTE**

#### **A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-----

### **- 31 - TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE**

#### **ANNEE SCOLAIRE 2010-2011**

Les derniers tarifs des restaurants scolaires ont été fixés par l'assemblée délibérante du 27 juin 2008 conformément au décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 qui précise que les prix de la restauration sont fixés librement par la collectivité.

Il vous est proposé au titre de l'année scolaire 2010-2011 :

- Pour la restauration scolaire une augmentation de 2% et le maintien des tranches de quotient familial
- Pour l'accueil périscolaire, l'application des tranches de quotient familial afin d'offrir un tarif accessible à toutes les familles.

En conséquence, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur les nouveaux tarifs tels qu'ils figurent au tableau ci-annexé, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis de la Commission n° 7 du 14 juin 2010,

**Après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

- les nouveaux tarifs des restaurants scolaires et de l'accueil périscolaire tels qu'ils figurent sur l'état ci-annexé, à dater du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'effet de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

**ADOPTE**

**A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-----

**- 32 - DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL  
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE  
Programmation 2010**

Par délibération du 13 avril 2007, le Conseil Municipal a approuvé la signature du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) pour une durée de trois ans (2007-2009), renouvelé en 2010.

Au travers du CUCS, la Ville de Saint-Malo a souhaité organiser une concertation entre les différents acteurs locaux, pour définir un programme d'actions répondant aux priorités définies autour des 7 thèmes suivants :

- **Habitat et Cadre de vie ;**
- **Prévention de la délinquance ;**
- **Jeunesse ;**
- **Education, Vie scolaire et Vie Sociale ;**
- **Emploi, Formation et Insertion ;**
- **Citoyenneté et Participation des Habitants ;**
- **Santé.**

L'Etat, le Conseil Général et la Ville participent, chacun en ce qui le concerne, au financement de ce programme.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir adopter la délibération suivante :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis de la commission n° 4 du 14 juin 2010,

**Après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

- Le programme d'actions 2010 tel que présenté au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

**SOLLICITE**

- L'Etat et le Conseil Général d'Ille et Vilaine pour le financement du programme d'actions 2010, à hauteur des montants indiqués dans les tableaux annexés.

**PRECISE**

- Que les subventions de la Ville seront versées au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Malo qui assurera les versements individualisés à chaque bénéficiaire.

**PRECISE**

- Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Ville.

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

**ADOPTE**

**A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-=-=-=-=-=-

**- 33 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION  
ET L'EXPLOITATION D'UN CREMATORIUM**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION PASSEE AVEC  
LA SOCIETE POMPES FUNEBRES GALLET**

**SUBSTITUTION DE LA SOCIETE GALLET CREMATORIUM DANS LES DROITS ET  
OBLIGATIONS DE LA SOCIETE POMPES FUNEBRES GALLET**

Par délibération du 4 décembre 2009, vous avez approuvé la convention de délégation de service public pour la construction, l'exploitation et la maintenance d'un crématorium pour une durée de 25 ans entre la Ville de Saint-Malo et la Société Pompes Funèbres Gallet.

Afin de dissocier les activités habituelles du service des Pompes Funèbres de l'activité liée au fonctionnement du futur crématorium, Monsieur Pierre Gallet a constitué une Société spécialement dédiée à l'activité du crématorium. Cette Société appelée « Gallet Crématorium » a été constituée le 29 avril 2010 dernier avec Monsieur Pierre Gallet comme Président de cette société.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cet avenant qui n'emporte aucune modification des clauses de la convention signée le 17 décembre 2009.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis de la commission n°10 du 16 juin 2010,

**Après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

- la signature d'un avenant à la convention signée le 17 décembre 2009 entre la Ville de Saint-Malo et la Société Pompes Funèbres Gallet pour lui substituer la Société Gallet Crématorium.

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

## **ADOPTE**

### **A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-----

### **- 34 - MISSION D'UNE DÉLÉGATION OFFICIELLE À PORT-LOUIS (ILE MAURICE)**

#### **MISSION D'UNE DELEGATION OFFICIELLE A QUEBEC**

#### **PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION ET D'ACCUEIL**

Dans le cadre de la commémoration de la bataille navale de Grand-Port et de l'organisation des Fêtes de la Cité, la ville de Port-Louis a sollicité la commune de Saint-Malo afin d'y participer du 16 au 18 juillet 2010.

Une délégation officielle de la commune de Saint-Malo s'y rendra à cette période. Cette délégation sera composée de :

- deux élues :
- Mme Dominique TAILLANDIER, Adjointe au Maire
- Mme Marie-Christine LE HÉRISSE, Adjointe au Maire

\* un administratif :

- Mme Claudine LORET, Responsable du service Protocole et Cérémonies

D'autre part les autorités mauriciennes nous ont fait part de leur invitation à participer fin août à la clôture des cérémonies d'anniversaire de la Bataille de Grand Port Il est proposé d'y répondre par l'envoi d'une mission composée d'un élu (M. KELTZ) et d'un agent de la collectivité (M. PERRIN).

Enfin, nous venons d'apprendre le décès de Monsieur Jacques GINGRAS, initiateur et organisateur de la « Québec/Saint-Malo ». Une cérémonie internationale aura lieu à Québec au mois de juillet.

Il est proposé que Monsieur LEBEAU et Monsieur RENOULT représentent la Ville à cette cérémonie.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis de la Commission n° 5 en date du 15 juin 2010,

**Après avoir délibéré,**

## **APPROUVE**

- Le principe des missions de ces délégations ainsi que leur composition.

- La prise en charge des frais réels de mission (frais de transport route et avion) et de l'accueil général à Port-Louis, à Grand Port et à Québec (hébergement, restauration) sur remise des justificatifs correspondants, de cette délégation.

### **PRÉCISE**

- Que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice 2010.

### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

### **ADOPTE**

#### **A l'unanimité des votants**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-----

### **- 35 - COMMEMORATION DE LA BATAILLE NAVALE DE GRAND PORT A L'ILE MAURICE**

#### **MISSION DE 3 ARTISTES GRAPHEURS**

#### **PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION**

Le Gouvernement Mauricien a sollicité la commune de Saint-Malo pour l'organisation de la commémoration de la bataille navale de Grand Port en 2010.

Dans le cadre de la coopération entre l'île Maurice et Saint-Malo, 3 artistes graphes de la région, Mrs Elie LIMBOUR, Patrice CHAUVER et Yvan GERMON se sont rendus à l'île Maurice du 07 au 24 juin 2010 afin de réaliser une fresque à l'occasion des festivités liées à la Commémoration de la Bataille de Grand Port.

Le choix s'est porté sur ces trois graphes qui ont mené plusieurs projets de qualité pour la Ville de St Malo (gymnase Bellevue, école de l'Islet et de la Découverte, palissade chantier parking souterrain, Forum des Arts...), ils ont également animé des ateliers en direction de la Jeunesse, en particulier dans le cadre des activités du service Animation Jeunesse.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis de la Commission n° 8 en date du 14 juin 2010,

**Après avoir délibéré,**

### **APPROUVE**

- Le principe de la mission de ces personnes ainsi que sa composition.

- La prise en charge des frais réels de mission (frais de transport train et avion), de ces personnes.

La prise en charge de l'accueil général à l'Île Maurice (hébergement, restauration et matériel) étant, comme convenu, du ressort du Gouvernement Mauricien (Ambassade de l'Île Maurice à Paris).

**PRÉCISE**

- Que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice 2010.

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

**ADOPTE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

-----

**- 36 - RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE  
ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE SAINT-MALO**

(art L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal est saisi pour avis du rapport annuel ci-annexé, sur la qualité et le prix du service public d'eau potable et d'assainissement de la Ville de Saint-Malo au titre de l'année 2009 contenant l'ensemble des critères d'analyses prévus par la réglementation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu l'avis de la Commission Consultative des services publics locaux en date du 22 juin 2010,

**EMET**

- un avis favorable au rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de la ville de Saint-Malo, tel que présenté.

**PRECISE**

- que le rapport sera mis à la disposition du public, Service Accueil, Mairie de Saint-Malo, pendant 2 mois à compter de la présente délibération.

**ADOPTE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**- 37 - RAPPORTS ANNUELS SUR L'EXECUTION DES DELEGATIONS  
DE SERVICE PUBLIC**

**ANNEE 2009**

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Au vu de ces éléments, je vous informe que les délégataires suivants ont remis dans les délais, leur rapport annuel de délégation :

- CEO :	Service Eau et Assainissement
- ERDF :	Electricité
- GRDF :	Gaz
- Groupe Barrière :	Casino
- Ets Galivel :	Fourrière Automobile
- Association OHM et CAETERA :	Centre de Musiques Actuelles

Les documents complets se rapportant à chacune de ces délégations peuvent être consultés à la Direction des Affaires Générales – Rue du Bois Aurant, et (ou) vous être adressés sur CD Rom sur simple demande.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux  
en date du 22 juin 2010,

**PREND ACTE**

- de la communication du rapport annuel de délégation 2009 produit par :

- CEO :	Service Eau et Assainissement
- ERDF :	Electricité
- GRDF :	Gaz
- Groupe Barrière :	Casino
- Ets Galivel :	Fourrière Automobile
- Association OHM et CAETERA :	Centre de Musiques Actuelles

**PRECISE**

- que ces rapports seront mis à disposition du public, Service Accueil, Mairie de Saint-Malo, pendant deux mois à compter du 28 juin 2010.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Fait à Saint-Malo, le 25 juin 2010

Le Directeur Général des Services,

François BEE